

BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS



**Rapport final remis au ministère
des Affaires municipales
et de l'occupation du territoire**

**dans le cadre du protocole d'entente
signé avec la Communauté
métropolitaine de Montréal**



Avril 2016

Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIERES

1	Mise en contexte	3
1.1	Le protocole d'entente signé entre le MAMROT et la Communauté	3
1.2	Le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles	4
2	Élaboration des PDZA métropolitains	6
2.1	L'échéancier d'élaboration des PDZA métropolitains	6
2.2	Les travaux de la Communauté en appui aux PDZA.....	7
2.2.1.	Portraits statistiques agricoles des MRC et des agglomérations (article 2.9)	7
2.2.2	Appui technique aux comités d'élaboration des PDZA des MRC et des agglomérations (articles 2.11 et 2.12)	8
2.2.3	Comité de pilotage et comité technique métropolitains sur l'élaboration des PDZA (article 2.13)	9
2.2.4	Forums métropolitains sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles	10
2.2.5	Mise à jour de l'inventaire sur les friches agricoles métropolitaines	11
3	Contributions des PDZA métropolitains à certains objectifs et critères du PMAD	12
3.1	Augmentation de 6% des superficies cultivées globales à l'échelle métropolitaine (critère 1.3.1)	12
3.2	Protection de 17 % du territoire métropolitain pour la conservation des milieux naturels (objectif 3.1)	13
4	Contributions des PDZA visant à répondre à l'enjeu métropolitain de la diversification et de l'innovation agricole.....	14
5	Conclusion	16
	ANNEXE A - Tableau des actions visant l'augmentation des superficies cultivées.....	17
	ANNEXE B - Tableau des actions visant la conservation des milieux naturels	22
	ANNEXE C - Tableau des actions visant à la diversification et de l'innovation agricole	27
	ANNEXE D - Exemple de convention signée avec les MRC et les agglomérations participantes	36
	Annexe E : État de situation de l'utilisation de l'aide financière octroyée par le gouvernement.....	43
	Annexe F : Lettres du MAPAQ attestant de la conformité des PDZA à leurs attentes	44

1 Mise en contexte

La région métropolitaine de Montréal se distingue des autres métropoles nord-américaines par sa zone agricole protégée couvrant 58 % de son territoire, soit 220 520 hectares. La présence de sols de haute qualité et la proximité d'un marché de 3,7 millions d'habitants procurent un avantage concurrentiel aux producteurs de la région, contribuant à la pratique d'activités agricoles à haut rendement à l'hectare. Plus des deux tiers des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec sont localisés à l'intérieur du Grand Montréal.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) entré en vigueur en mars 2012 souligne l'importance du territoire et des activités agricoles dans l'attractivité et la compétitivité du territoire de la région métropolitaine. Le territoire agricole est non seulement un lieu de production qui constitue un levier économique majeur, mais également une composante essentielle de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. En matière d'agriculture, le principal objectif du PMAD consiste en l'augmentation de 6 % des terres cultivées à l'échelle métropolitaine d'ici 2031 (critère 1.3.1). Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche.

L'augmentation des superficies cultivées devra toutefois tenir compte des préoccupations métropolitaines relatives au développement durable et, en particulier, de l'objectif du PMAD visant à protection de 17 % du territoire métropolitain pour la conservation des milieux naturels dont les bois et les corridors forestiers métropolitains et les milieux humides (objectif 3.1). Dans le PMAD, il est d'ailleurs demandé aux MRC et aux agglomérations du Grand Montréal d'identifier les usages compatibles à la protection, tels que l'agriculture, le récréotourisme, l'habitation de faible densité, les parcs et la conservation, et d'adopter des mesures interdisant l'abattage d'arbres pour les bois et les corridors forestiers métropolitains (critère 3.1.3).

Considérant l'importance des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire métropolitain, le PMAD invite également les MRC et les agglomérations du Grand Montréal à se doter d'outils de développement et de mise en valeur de la zone agricole afin d'assurer le développement, la vitalité et la pérennité des activités agricoles.

1.1 Le protocole d'entente signé entre le MAMROT et la Communauté

Le 22 mars 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) annonçaient le versement d'une aide financière totale de 175 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'elle soutienne les MRC et les agglomérations de son territoire dans l'élaboration harmonisée de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA). L'aide conjointe de la Communauté et du gouvernement du Québec visait à octroyer une somme de 25 000\$ à chacune des MRC et agglomérations du Grand Montréal.

À cet effet, un protocole d'entente a été signé le 20 juillet 2012 entre le MAMROT et la Communauté, dans lequel certains engagements de la Communauté sont énoncés, notamment en ce qui a trait à l'accompagnement technique des MRC et des agglomérations dans les travaux d'élaboration des PDZA.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Suite à la signature de ce protocole, toutes les MRC et les agglomérations du territoire métropolitain se sont engagées à élaborer un PDZA, sauf pour ce qui est de la MRC de La Vallée-du-Richelieu qui a souhaité se doter de son propre modèle d'outil régional. Par ailleurs, puisque la MRC de Roussillon avait déjà complété son PDZA avant la mise en place du programme d'aide, il a été convenu que cette somme de 25 000 \$ serve à la mise en œuvre d'une des actions identifiées à celui-ci. Pour ce faire, une convention relative aux modalités d'élaboration des PDZA a été signée avec chacune des MRC et des agglomérations.

Un exemple de convention signée avec chacune des MRC et des agglomérations ayant réalisé un PDZA est joint à l'annexe D.

En vertu du protocole signé avec le MAMROT, la Communauté devait remettre un rapport final au plus tard le 31 octobre 2014. Ce rapport devait démontrer de quelle façon la contribution des PDZA participe à l'atteinte des objectifs énoncés au PMAD, soit une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture et la protection, d'ici 2031, de 17 % du territoire métropolitain pour la conservation des milieux naturels, dont les bois et les corridors forestiers et les milieux humides. Ce rapport devait également décrire les actions contributives à la vision, aux orientations et aux objectifs métropolitains à l'égard de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

En vertu de l'avenant au protocole signé le 18 mars 2015, la date de dépôt du rapport a été reportée au 31 mars 2016 pour des travaux devant se terminer au 31 décembre 2015. Toutefois, bien que l'ensemble des MRC ou des agglomérations de la région métropolitaine aient respecté cette échéance, la CMM a demandé au Secrétariat à la région métropolitaine que le dépôt du rapport final soit reporté au 31 mai 2016 afin que la MRC Deux-Montagnes puisse terminer convenablement ses travaux d'élaboration du PDZA.

Un état de situation de l'utilisation de l'aide financière octroyée par le gouvernement, accompagné d'une confirmation approuvée par le trésorier de la Communauté indiquant que toutes les dépenses du projet ont été effectuées et payées par la Communauté, est présenté à l'annexe E.

1.2 Le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles

En plus des éléments inscrits au protocole signé avec le MAMROT, ce rapport tient compte des réflexions contenues dans le *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020* (PAMAA) adopté, le 25 février 2016, par le conseil de la Communauté.

En effet, lors des rencontres tenues avec les MRC, les agglomérations et les autres partenaires engagés dans l'élaboration des PDZA, il est rapidement ressorti des discussions qu'un certain nombre de problématiques pourraient être plus efficacement traitées à l'échelle métropolitaine. Afin d'épauler les MRC et les agglomérations dans la mise en œuvre de leurs outils régionaux et explorer des pistes de réflexion concernant l'ensemble du territoire agricole métropolitain, un plan d'action métropolitain a, dès lors, été élaboré en concertation avec les principaux partenaires concernés.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

À l'échelle métropolitaine, quatre enjeux agricoles ont été identifiés au PAMAA :

- l'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles;
- l'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains;
- la rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire et leur diversification;
- la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine.

Ces enjeux agricoles ont pu être identifiés à partir du portrait statistique et du diagnostic réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action ainsi que des orientations, des objectifs et des critères inscrits au PMAD en matière d'agriculture. Ont également été pris en compte les travaux du comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA ainsi que les documents produits par les MRC et les agglomérations dans le cadre de la réalisation de leur PDZA.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

2 Élaboration des PDZA métropolitains

2.1 L'échéancier d'élaboration des PDZA métropolitains

L'élaboration des PDZA métropolitains s'est échelonnée sur plus de 42 mois. Le tableau suivant précise l'échéancier d'élaboration des différents PDZA sur le territoire de la Communauté.

TABLEAU 1 : ÉCHÉANCIER D'ÉLABORATION DES PDZA SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM

MRC / Agglomérations	Signature de la convention	Dépôt du plan de travail	Date d'adoption du PDZA
PDZA ADOPTÉS			
L'Assomption	10 septembre 2012	30 octobre 2012	25 septembre 2013
Longueuil	31 octobre 2012	9 avril 2013	11 juillet 2014
Marguerite-d'Youville	20 août 2012	3 juin 2013	8 mai 2014
Mirabel	20 août 2012	25 novembre 2013	4 juin 2014
Thérèse-De Blainville	10 septembre 2012	19 juin 2013	28 mai 2014
Vaudreuil-Soulanges	18 septembre 2012	20 février 2013	15 juillet 2014
Rouville	18 février 2013	9 juillet 2013	1 ^{er} octobre 2014
Beauharnois-Salaberry	18 septembre 2012	1 ^{er} novembre 2012	15 octobre 2014
Laval	10 septembre 2012	19 juin 2013	20 avril 2016
Montréal	19 octobre 2012	19 novembre 2012	2 décembre 2015
Les Moulins	10 septembre 2012	4 décembre 2015	4 décembre 2015
Deux-Montagnes	25 septembre 2012	25 novembre 2015	23 mars 2016
AUTRES SITUATIONS			
Roussillon¹	25 avril 2013	8 octobre 2013	1 ^{er} octobre 2014
La Vallée-du-Richelieu	Outil régional plutôt qu'un PDZA (non admissible à la subvention)	Travaux en cours à la MRC (adoption prévue en 2016)	

Ces PDZA sont disponibles via le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/agriculture/>.

¹ La MRC de Roussillon, qui avait déjà complété son PDZA dans le cadre des projets-pilotes du MAPAQ, a réalisé un plan d'affaires pour l'établissement d'un modèle de conservation de terres agricoles à des fins agricoles sur son territoire (fiducie foncière agricole).



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la Communauté métropolitaine de Montréal

2.2 Les travaux de la Communauté en appui aux PDZA

Le protocole d'entente signé entre le MAMROT et la Communauté énonçait certains engagements que la Communauté devait réaliser afin de soutenir les MRC et les agglomérations dans leurs travaux d'élaboration des PDZA. À cet effet, la Communauté devait notamment réaliser l'élaboration de portraits statistiques agricoles (article 2.9), fournir un appui technique aux comités de travail des MRC et des agglomérations (articles 2.11 et 2.12) et mettre en place un comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA (article 2.13).

2.2.1. Portraits statistiques agricoles des MRC et des agglomérations (article 2.9)

Réalisés en 2013, les portraits statistiques agricoles des MRC et des agglomérations ont été élaborés par la Communauté et le MAPAQ afin de soutenir les MRC et les agglomérations dans l'élaboration de leur PDZA. Les portraits constituaient l'une des mesures identifiées au protocole d'entente des PDZA (article 2.9) pour soutenir les MRC et les agglomérations dans l'élaboration harmonisée de leur PDZA.

Les portraits ont été réalisés à partir de données provenant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et de La Financière agricole du Québec.

Puisque les PDZA devaient considérer la totalité du territoire d'une MRC ou d'une agglomération, les portraits statistiques intègrent toutes les municipalités d'une MRC ou d'une agglomération sans tenir compte de leur inclusion ou non dans la CMM. Il en est de même pour les données présentées à l'échelle des cinq grands secteurs géographiques. Seules les données des portraits statistiques ayant trait aux friches agricoles ont pris uniquement en compte le territoire faisant partie de la CMM.

Ces portraits statistiques sont disponibles via le site de la Communauté à l'adresse suivante :
<http://cmm.qc.ca/fr/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/agriculture/>



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

2.2.2 Appui technique aux comités d'élaboration des PDZA des MRC et des agglomérations (articles 2.11 et 2.12)

Tel que convenu aux articles 2.11 et 2.12 du protocole d'entente, des représentants du MAPAQ, du MAMOT, de l'UPA et de la Communauté ont été présents au sein des comités directeurs, des comités techniques et de toute autre instance chargée de l'élaboration du PDZA des MRC et des agglomérations. Le tableau suivant résume les travaux d'accompagnement de la Communauté.

TABLEAU 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DANS LES TRAVAUX D'ÉLABORATION DES PDZA

MRC / agglomérations	Partenaires principaux d'élaboration des PDZA	Nombre de réunions de travail
L'Assomption	CLD, Élus, UPA, Employés municipaux, Conseil développement bioalimentaire, Carrefour industriel, CUMA, MAMOT, CMM, MAPAQ	8
Les Moulins	CLD, Élus, UPA, Producteurs invités, CCA, CMM, MAPAQ, MAMOT, COBAMIL	3
Mirabel	Consultants, CLD, Élus, UPA, Producteurs invités, Club-conseil, Représentant de la forêt privée, Centre formation agricole, CUMA, Club équestre, CMM, MAPAQ	9
Thérèse-De Blainville	Consultant, CLD, Élus, UPA, CCA, Producteurs invités, MAMOT, CMM, MAPAQ	20
Laval	Consultant, TCAAL/Agropole, Élus, Employés municipaux, UPA, Producteurs invités, Transformateurs, Club Fermes en ville, Équiterre, Transformateurs, MDDEFP, MAMOT, MAPAQ, CMM	19
Montréal	CRÉ, Employés municipaux (ville centre et arrondissements), UPA, MAMOT, CMM, MAPAQ	12
Vaudreuil-Soulanges	Élus, Producteurs invités, MAMOT, CMM, MAPAQ, CLD, UPA	8
Beauharnois-Salaberry	Élus, Producteurs, MAMOT, MAPAQ, CMM, UPA, CLD, CRÉ	10
Roussillon	MAMOT, MAPAQ, CMM, UPA, Producteur de la relève, CLD, Protec-Terre (OBNL), Employés municipaux	10
Longueuil	Élus, MAPAQ, CMM, Conseil de développement bioalimentaire, Producteurs invités, UPA, OBV, Employés municipaux	8
Marguerite-d'Youville	MAMOT, MAPAQ, CMM, UPA, CLD, CCA, Employés municipaux	6
Rouville	MAMOT, CMM, MAPAQ, Comité de conservation des sols de Rouville, CCAE, UPA, CLD, Les Jardins de la Terre (OBNL)	9
Deux-Montagnes	Élus, MAPAQ, MAMOT, Club Profit-Eau-Sol, UPA, CMM, Employés municipaux, Table de concertation en agroalimentaire des Laurentides, Tourisme Laurentides	11



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

2.2.3 Comité de pilotage et comité technique métropolitains sur l'élaboration des PDZA (article 2.13)

Tel que convenu à l'article 2.13 du protocole d'entente, un comité de pilotage métropolitain a été mis en place afin de faciliter l'échange d'information et alimenter les réflexions sur le contenu et l'élaboration des PDZA. À ce comité ont siégé des représentants des MRC et des agglomérations de la région métropolitaine, de l'Union des producteurs agricoles, du MAPAQ, du MAMROT et de la CMM.

Outre le comité de pilotage métropolitain, un comité technique a été également mis en place afin d'approfondir les réflexions sur diverses thématiques agricoles métropolitaines.

2.2.3.1 Comité de pilotage métropolitain

Le comité de pilotage métropolitain s'est réuni à cinq occasions afin de réaliser le mandat suivant :

- partager la vision et les objectifs métropolitains à l'égard de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles;
- effectuer le suivi des travaux d'élaboration des PDZA par les MRC et les agglomérations afin de s'assurer de leur bon déroulement et de leur conformité avec les objectifs, la démarche et les attentes proposées dans le Guide du MAPAQ ainsi que les objectifs découlant du protocole CMM-MAMROT;
- soutenir les travaux des MRC et des agglomérations en vue de définir des mesures de mise en œuvre concrètes et réalistes des PDZA;
- animer des événements ponctuels visant à faire état de diverses expériences en matière d'agriculture périurbaine et convenir d'une stratégie de communication.

2.2.3.2 Comité technique métropolitain

Le comité technique métropolitain s'est réuni à trois reprises. Le mandat de ce comité consistait, en particulier, à :

- identifier, à partir notamment des portraits statistiques agricoles de la Communauté, des enjeux qui pouvaient définir l'agriculture à l'échelle métropolitaine;
- proposer des recommandations au comité de pilotage métropolitain en vue d'adapter certains programmes gouvernementaux existants pour appuyer la mise en œuvre des PDZA;
- proposer des recommandations au comité de pilotage métropolitain en vue de modifier certaines lois ou certains règlements en matière d'agriculture afin d'assurer le développement optimal de l'agriculture à l'échelle métropolitaine.



La mise en place des comités de pilotage et technique aura notamment permis d'identifier certains enjeux communs liés à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles, à savoir :

- l'accessibilité aux terres agricoles à des fins de production;
- l'établissement de la relève;
- la création de nouvelles entreprises agricoles;
- la remise en culture des friches agricoles ou de terres sous-occupées;
- la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- la mise en valeur des bois, des corridors forestiers et la protection des cours d'eau;
- la rentabilité des exploitations agricoles (de tailles différentes et aux productions diverses).

En souscrivant à de tels enjeux, les MRC et les agglomérations contribuent à harmoniser leurs actions avec les préoccupations métropolitaines en matière d'agriculture.

2.2.4 Forums métropolitains sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles²

En parallèle à la réalisation des engagements inscrits au protocole d'entente, la Communauté a tenu deux forums métropolitains de mise en valeur des activités agricoles afin d'appuyer la réalisation et la mise en œuvre des PDZA métropolitains.

2.2.4.1 Premier forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles

Le 1^{er} novembre 2012 s'est tenu le premier Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles. Des représentants du MAPAQ, du MAMROT, de l'UPA et de la Communauté, ainsi que des agronomes, journalistes, universitaires et professionnels en agriculture durable ont échangé sur les enjeux et les préoccupations auxquels fait face la zone agricole périurbaine de la Communauté.

Plus d'une centaine de participants, élus et professionnels, ont assisté à l'évènement dont les réflexions ont mis en lumière l'ensemble des mutations sociales, économiques et environnementales qui doivent être prises en compte dans la mise en valeur de la zone et des activités agricoles. Les commentaires et opinions qui ont été exprimés lors de ce Forum ont témoigné de l'intérêt et de l'engagement de l'ensemble des acteurs à l'égard de la zone agricole.

Les expériences partagées par les conférenciers ont démontré qu'il n'y a pas de modèle unique et qu'il est essentiel d'innover et de saisir les opportunités tout en plaçant l'humain, le producteur comme le consommateur, au centre des activités agricoles.

2.2.4.2 Deuxième forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles

Le 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles s'est tenu le 6 septembre 2013. Les recommandations du comité consultatif agricole (CCA) ont permis de contribuer à l'identification de thématiques, d'activités et de conférenciers susceptibles d'alimenter les réflexions des participants quant à la réalisation d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Une quinzaine de spécialistes de tout horizon sont venus traiter de thématiques agricoles aussi variées que l'agroforesterie, la remise en culture de friches ou la mise en marché des produits agricoles. Plus de

² Les programmes ainsi que les présentations de ces deux forums sont disponibles via le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : http://cmm.qc.ca/fr/evenements/?categorie_12=1.



120 personnes, élus et professionnels ont participé à quatre ateliers de travail afin de dégager des pistes d'action et de réflexion.

2.2.5 Mise à jour de l'inventaire sur les friches agricoles métropolitaines

Par ailleurs, afin d'aider les MRC et les agglomérations dans l'élaboration de leur PDZA, un second exercice d'identification et de caractérisation des friches agricoles a été mené afin de compléter le portrait de la zone agricole protégée située sur le territoire de la Communauté. Cet exercice s'avérait nécessaire pour mieux évaluer les possibilités qui existent, MRC par MRC, en ce qui a trait à l'augmentation de la superficie globale des terres cultivées.

Un premier exercice de caractérisation des friches agricoles avait été réalisé en 2009 et mis à jour en 2013. Or, cet inventaire ne tenait compte que des friches agricoles ayant une superficie minimale de 8 ha ou plus. Ce nouvel inventaire, plus précis, a permis d'identifier et de caractériser les friches de 0,5 ha ou plus. Il a été réalisé à l'interne avec la collaboration des MRC et des agglomérations de la Communauté.

À la suite des informations récoltées, on dénombrait, en 2015, près de 6 300 ha de terres en friche, ce qui représente près de 3 % du territoire agricole métropolitain. La majorité des friches se situent dans les couronnes Nord et Sud, soit environ 76 % des superficies répertoriées.

Tableau : Répartition des terres en friche par secteur géographique de la Communauté

Secteurs géographiques de la Communauté	Friches	Portion de la zone agricole occupée par des friches	Répartition des friches par secteur géographique
	ha	%	%
Agglo. de Montréal	57,5	2,8	0,9
Agglo. de Longueuil	776,4	8,5	12,3
Laval	714,8	10,0	11,3
Couronne Nord	2271,1	2,4	36,1
Couronne Sud	2480,0	2,3	39,4
CMM	6299,8	2,9	100,0

Source: Communauté métropolitaine de Montréal, 2016.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

3 Contributions des PDZA métropolitains à certains objectifs et critères du PMAD

En vertu de l'article 2.16 du protocole d'entente signé avec le gouvernement, ce rapport devrait démontrer de quelle façon la contribution des PDZA participe à l'atteinte des objectifs énoncés au PMAD, soit une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031 (critère 1.3.1) et la protection de 17 % du territoire métropolitain pour la conservation des milieux naturels dont les bois et les corridors forestiers et les milieux humides (objectif 3.1) et décrire les actions contributives à la vision, aux orientations et aux objectifs métropolitains à l'égard de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles

Ces engagements ont été inscrits dans les conventions signées entre chacune des MRC ou des agglomérations avec la Communauté. Il va sans dire que ce n'est pas le processus d'élaboration des PDZA qui aura un impact sur les objectifs identifiés, mais la réalisation des actions qui y sont inscrites. Par conséquent, il faudra attendre leur mise en œuvre pour évaluer pleinement leurs retombées et tirer un bilan des actions ayant été les plus efficaces. Cette mise en œuvre ne dépend pas uniquement des MRC et des agglomérations, mais de l'ensemble des partenaires concernés par la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

3.1 Augmentation de 6% des superficies cultivées globales à l'échelle métropolitaine (critère 1.3.1)

Le principal objectif du PMAD en matière d'agriculture consiste en une augmentation de 6% des terres cultivées à l'échelle métropolitaine d'ici 2031. Cette augmentation des superficies cultivées doit toutefois tenir compte des préoccupations métropolitaines relatives au développement durable et, en particulier, de l'objectif de protéger les aires boisées incluses aux bois et aux corridors forestiers métropolitains.

En 2015, un inventaire réalisé par la Communauté, en collaboration avec les MRC et les agglomérations, a permis d'identifier plus de 6300 hectares de friches en zone agricole. Malgré l'intensification des activités agricoles à certains endroits, la présence de terres en friche est remarquée en raison, notamment, de la pression du développement urbain, d'un morcellement des terres effectué avant l'entrée en vigueur de la LPTAA ou du coût des terres. Certaines de ces parcelles, appartenant à plusieurs propriétaires, sont inexploitées.

L'ensemble des PDZA réalisés sur le territoire de la Communauté comprend des actions visant l'augmentation des superficies cultivées. Ces actions sont présentées à l'annexe A. À titre d'exemples, voici quelques actions identifiées :

- L'action 34 du PDZA de la MRC Roussillon : « Étude de faisabilité d'un modèle novateur de fiducie foncière en contexte agricole » ;
- L'action 8.1 du PDZA de la ville de Mirabel : « Élaborer un plan d'action visant la mise en valeur des secteurs de moindre dynamisme »;
- L'action 5.3.1 - B du PDZA de la ville de Laval : « Mise en place d'un coffre à outils réglementaire pour : 1- Se doter/bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés au remembrement des terres, 2- Se doter/bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés à la gestion des propriétés agricoles de Laval »;
- L'action 4.1 du PDZA de l'agglomération de Longueuil : « Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) »;



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

- L'action 9 du PDZA de la MRC de L'Assomption : « Faire un portrait sur les friches agricoles et les caractéristiques des lots (superficie) de la zone agricole de la MRC de L'Assomption en vue de réaliser une banque de terres disponibles à la relève. ».

3.2 Protection de 17 % du territoire métropolitain pour la conservation des milieux naturels (objectif 3.1)

Le PMAD établit notamment, en matière d'environnement, les objectifs de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. La protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont les bois, les corridors forestiers et les milieux humides est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région et apporte une contribution significative à l'attractivité du territoire métropolitain et à la qualité de vie de ses citoyens.

L'ensemble des PDZA réalisés sur le territoire de la Communauté comprend des actions visant à répondre à l'objectif 3.1 du PMAD, soit la protection de 17% du territoire métropolitain pour la conservation des milieux naturels. Ces actions sont présentées à l'annexe B. À titre d'exemples, voici quelques actions identifiées :

- L'action 2.1.4 du PDZA de l'agglomération de Montréal : « Développement de modèle urbain de mixité d'usages. Dans une perspective de remise en culture des terres agricoles montréalaises, réaliser une étude sur l'adaptation des pratiques agricoles dans une situation de mixité d'usages (production agricole et conservation des milieux naturels) : cas de la présence de l'oiseau migrateur protégé, le Goglu, dans l'ouest de l'île de Montréal (Parc agricole du Bois-de-la-Roche et Parc-nature du Cap-Saint-Jacques) »;
- L'action 21 du PDZA de la MRC Vaudreuil-Soulanges : « Poursuivre la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés »;
- L'action 12 du PDZA de la MRC de Beauharnois-Salaberry : Mettre en place un projet-pilote sur l'identification et la caractérisation des bandes riveraines, idéalement sur un tronçon ayant déjà fait l'objet de travaux d'entretien dernièrement »;
- L'action 1.7 du PDZA de la MRC Les Moulins : « Mettre en place une stratégie de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, particulièrement dans une notion de corridors écoforestiers ».
- L'action 6 du PDZA de la MRC de Rouville : « Mettre en place ou soutenir les initiatives et les projets visant à protéger l'environnement ».



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

4 Contributions des PDZA visant à répondre à l'enjeu métropolitain de la diversification et de l'innovation agricole

L'ensemble des MRC et des agglomérations métropolitaines ont identifié, à l'intérieur de leur PDZA, la diversification et l'innovation des activités agricoles comme étant un enjeu majeur. Cet enjeu a également été soulevé par l'ensemble des intervenants lors de la tenue des deux Forums métropolitains de mise en valeur de la zone et des activités agricoles. En effet, surtout dans un contexte où les activités agricoles se déroulent en milieu périurbain, la diversification et l'innovation sont un enjeu qui touche l'ensemble des entreprises du secteur bioalimentaire sur le territoire du Grand Montréal.

Le *Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles 2016-2020* (PAMAA) adopté, le 25 février 2016 par le conseil de la Communauté identifie également deux enjeux liés à la diversification et à l'innovation agricole :

- l'articulation entre le développement durable de la zone agricole et la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains;
- et
- la rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire et leur diversification.

Dans le cadre de ce rapport, il a été jugé opportun de faire ressortir la contribution que pourraient avoir les PDZA réalisés sur le territoire de la Communauté en ce qui a trait à cet enjeu de diversification et d'innovation.

Diversification et innovation de l'agriculture

Les nouvelles attentes des consommateurs créent de nouveaux marchés pour des produits agricoles bien précis (biologiques, ethniques, avec vertus médicinales, etc.), stimulant ainsi la diversification des activités agricoles. Le milieu périurbain est le siège de plusieurs opportunités pour les producteurs agricoles, dont la proximité d'un large bassin de population. Afin d'assurer leur dynamisme et d'accroître leurs revenus, les exploitations agricoles de la région métropolitaine doivent tirer profit de ce potentiel en s'adaptant aux consommateurs et en étant constamment à l'affût d'innovations.

Par ailleurs, l'innovation et la diversification de l'agriculture vont de pair et touchent l'ensemble des entreprises du secteur bioalimentaire de la Communauté, là où la demande sociale pour des produits agricoles diversifiés issus de pratiques respectueuses de l'environnement est particulièrement forte. Tous les maillons de la chaîne de l'innovation ont un rôle important à jouer. Pour favoriser le développement de solutions et de pratiques agricoles durables et novatrices, faciliter leur transfert et accélérer leur adoption par les agriculteurs, il faut soutenir davantage les différents maillons de cette chaîne, soit les centres de recherche, les organismes de transfert, les organismes de sensibilisation, de formation et d'encadrement des agriculteurs et les agriculteurs eux-mêmes.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la Communauté métropolitaine de Montréal

L'ensemble des PDZA réalisés sur le territoire de la Communauté comprend des actions visant à répondre à l'enjeu de la diversification et de l'innovation de l'agriculture. Ces actions sont présentées à l'annexe C. À titre d'exemples, voici quelques actions identifiées :

- L'action 13 du PDZA de la MRC de Deux-Montagnes : « Mettre sur pied une vigie sur l'agrotourisme visant à concerter et à territorialiser les efforts consacrés à promouvoir l'agrotourisme : 1- Développer les mécanismes de coopération et de communication entre les différents organismes et acteurs impliqués dans la promotion agrotouristique : 2- favoriser les approches permettant la promotion de l'ensemble des producteurs agrotouristiques et de leur base territoriale (ex. : identité collective, kiosques de dépliants, événements agrotouristiques, etc.) »;
- L'action 12 du PDZA de la MRC de L'Assomption : « Mettre en place une plate-forme d'excellence en agriculture »;
- L'action 7 du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville : « Mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs »;
- L'action 16 du PDZA de la MRC Vaudreuil-Soulanges : « Revoir les dispositions relatives à la transformation alimentaire en zone agricole dans le schéma d'aménagement afin de favoriser la transformation à la ferme, la mise en marché et la rentabilité des entreprises agricoles »;
- L'action 2.8 du PDZA de la MRC Les Moulins : « Évaluer le potentiel de développement d'une filière agroforestière et des Produits forestiers non ligneux (dont principalement l'acériculture) ».
- L'action 5.3.1 – B du PDZA de la ville de Laval : « Mise en place d'un coffre à outils réglementaire pour : 1- Se doter/bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés à la commercialisation en circuits courts, 2- Se doter/bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés aux usages complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, transformation, construction) »;



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

5 Conclusion

L'élaboration des PDZA métropolitains par les MRC et les agglomérations a permis d'approfondir considérablement les connaissances du territoire et des activités agricoles sur le territoire métropolitain.

Cet exercice a notamment mené à l'identification de plusieurs enjeux agricoles sur le territoire agricole du Grand Montréal, dont ceux ayant trait à l'occupation optimale de la zone agricole, à la rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire, à leur diversification, à l'innovation et à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.

De plus, plusieurs actions retenues dans les PDZA métropolitains contribueront de façon significative à l'atteinte d'objectifs du PMAD en matière de mise en valeur du territoire et des activités agricoles et de protection des milieux naturels. Il va sans dire que ce n'est pas le processus d'élaboration des PDZA qui aura un impact sur les objectifs identifiés, mais la réalisation des actions qui y sont inscrites. Par conséquent, il faudra attendre leur mise en œuvre pour évaluer pleinement leurs retombées et tirer un bilan des actions ayant été les plus efficaces.

Cette mise en œuvre ne dépend pas uniquement des MRC et des agglomérations, mais de l'ensemble des partenaires concernés par la protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

Les MRC et les agglomérations métropolitaines ont fait beaucoup avec l'aide financière qui leur a été accordée. Notons que plusieurs MRC non métropolitaines ayant réalisé un PDZA ont reçu une aide supérieure à celle accordée aux MRC métropolitaines, soit 40 000 \$ comparativement à 25 000 \$.

En ce qui a trait à la mise en œuvre des actions identifiées aux PDZA métropolitains, il serait important de les appuyer financièrement, soit par de nouveaux programmes ou par l'adaptation de programmes existants.

Pour mesurer la contribution des PDZA, il serait également important d'avoir des données mises à jour régulièrement en ce qui a trait aux activités agricoles. À titre d'exemple, les dernières données statistiques disponibles au MAPAQ datent de 2010, ce qui ne permet pas de suivre adéquatement l'évolution de la situation.

C'est en travaillant ensemble à la mise en œuvre des PDZA que la région métropolitaine pourra se démarquer des autres grandes métropoles par un modèle d'agriculture durable, innovante, diversifiée et de qualité, porteur d'une grande fierté et mettant le consommateur, le producteur et la collectivité au centre des préoccupations visant la protection du territoire agricole et sa mise en valeur.



ANNEXE A - Tableau des actions visant l'augmentation des superficies cultivées



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Actions des PDZA répondant au critère 1.3.1 du PMAD : Augmentation des superficies cultivées de 6 % à l'échelle métropolitaine

MRC et agglomérations	Numéros des actions	Descriptions des actions
Longueuil	4.5	Dresser une liste des parcelles agricoles disponibles chez les producteurs.
	4.6	Dresser la liste des terres disponibles, notamment celles appartenant aux villes liées.
	4.7	Accélérer les efforts de remembrement et réaliser des démarches auprès des propriétaires qui ne cultivent pas leurs terres pour en encourager la rétrocession (ville ou producteurs).
Marguerite-D'Youville	10	Évaluer le potentiel et favoriser la remise en culture des terres en friche sur le territoire.
	13	Documenter le phénomène de la spéculation foncière et de l'accaparement des terres dans la MRC de Marguerite-D'Youville.
Rouville	8	Mettre en place une plate-forme d'échange d'expertise agricole pour encourager l'émergence de nouvelles productions et la diversité agricole et encourager la relève et les nouvelles pratiques agricoles.
Roussillon	34	Étude de faisabilité d'un modèle novateur de fiducie foncière en contexte agricole.
Beauharnois-Salaberry	1	Procéder à la caractérisation des friches agricoles.
	2	Collaborer, avec les producteurs et les propriétaires fonciers, à la mise en place de projets d'agriculture urbaine ou maraîchère destinés à un marché de proximité sur les terres adjacentes aux périmètres urbains ou sur les terrains en attente de développement.
Vaudreuil-Soulanges	2	Diffuser des données cartographiques pertinentes pour le développement de l'agriculture.
	7	Répertorier des incitatifs possibles pour la remise en culture des terres en friche.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Laval

11	Répertorier les terrains de superficie restreinte en zone agricole qui pourraient accueillir des projets nécessitant une moins grande superficie.
5.3.1 - A	Mettre en place un projet-pilote sur le site de remembrement numéro 2 afin de tester de nouvelles approches pour accélérer la prise de possession des lots morcelés
5.3.1 - B	Mise en place un coffre à outils réglementaire : 1- Se doter /bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés au remembrement des terres; 2- Se doter /bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés à la gestion des propriétés agricoles de Ville de Laval.
5.3.1 - C	Mise en place d'une banque de terre : favoriser l'utilisation des terres agricoles de Laval à des fins agricoles.
5.3.1 - I	Mise en place d'un parc agricole : permettre à la relève agricole d'expérimenter de nouvelles productions et technologies de production sur un site municipal (appartenant à la ville, sans achat de terres...).

Montréal

2.2.1	Participer aux travaux de la CMM concernant la recherche de solutions en vue d'optimiser l'occupation des terres agricoles par des activités agricoles.
2.3.1	Développement du potentiel agricole montréalais : dans une perspective de développement économique et de mise en valeur des terres agricoles montréalaises, valider la carte des friches (0,5 hectare et +) de la zone agricole permanente et évaluer le potentiel agronomique, agroalimentaire, multifonctionnel de celles-ci.
2.3.2	Confirmer la vocation du parc agricole du Bois-de-la-Roche, tout en mettant en valeur ce site historique et patrimonial ainsi qu'en respectant les milieux naturels et les espèces à statut précaire qui s'y trouvent. Entretenir les lots de ce parc dédiés à l'agriculture (76 ha) et les remettre progressivement en culture.

Deux-Montagnes

7	Élaborer un plan d'action visant à valoriser les terres agricoles en friche : 1- examiner le potentiel de mise en valeur des friches existantes en zone agricole selon les caractéristiques qui leur sont propres; 2- proposer des mesures favorisant le reboisement ou la remise en culture des friches agricoles (ex. : règlement sur la fauche).
---	---

**BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS**

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mirabel

9	Déterminer si les terres agricoles morcelées ou non enregistrées au MAPAQ sont utilisées à leur plein potentiel : 1- effectuer l'inventaire des cultures non enregistrées et des secteurs de morcellement situés à l'intérieur de la zone agricole; 2- Vérifier si le développement de l'agriculture pratiquée sur ces terres est soumis à des contraintes particulières. Utiliser, s'il y a lieu, des moyens pour réduire les effets négatifs ressentis (ex. : adoption d'un règlement sur le remembrement, diffusion des avantages liés à l'enregistrement des exploitations, etc.).
18	Adhérer à la banque métropolitaine de terres agricoles mise en place dans le cadre du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA) : 1- joindre la plate-forme Web développée par la CMM et partager les données nécessaires, s'il y a lieu; 2- participer aux séances d'information ayant pour but de recruter les propriétaires fonciers et les demandeurs de terre.
8.1	Élaborer un plan d'action visant la mise en valeur des secteurs de moindre dynamisme.
8.2	Élaborer un plan d'action visant la mise en valeur des friches agricoles.
8.3	Élaborer une stratégie pour le remembrement des terres morcelées.
9.1	Soutenir financièrement les aspirants agriculteurs dans le démarrage de leurs projets d'établissement agriculture à Mirabel.
9.2	Accompagner les aspirants agriculteurs dans la concrétisation de leurs projets d'établissement en agriculture.
9.4	Constituer une banque de terres à louer ou à vendre.

Thérèse-De Blainville

1. B	Répertorier les terres à remettre en culture et celles qui sont à vendre ou à louer (Banque de terres).
1. C	Soutenir la remise en culture de terres en friche.

**BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS**

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Les Moulins

1. F	Inciter les propriétaires fonciers à cultiver ou à faire cultiver les superficies situées dans la zone agricole.
21	Réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture des bons sols tout en maintenant un couvert forestier suffisant.
1.5	Adhérer à une banque de terres (régionale, métropolitaine et/ou provinciale).
1.9	Favoriser l'utilisation des terres en friche et des petits lots pouvant être remembrés pour y promouvoir les productions complémentaires et /ou biologiques.

L'Assomption

9	Faire état de la tenure des terres agricoles à l'échelle de la MRC de L'Assomption.
---	---



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

ANNEXE B - Tableau des actions visant la conservation des milieux naturels



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Actions des PDZA répondant à l'objectif 3.1 du PMAD : Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal

MRC et agglomérations	Numéros des actions	Descriptions des actions
Longueuil	4.1	Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du REA.
	4.2	Réaliser les essais de culture sur l'éco-territoire 21 afin de répertorier les formes d'agriculture compatible avec le milieu.
	4.3	Réaliser une cartographie détaillée des milieux naturels d'intérêt.
	4.4	Demander aux villes liées de préparer une stratégie de mise en valeur des caractéristiques naturelles de la zone agricole
	4.8	Effectuer un bilan des activités pouvant affecter la pérennité des sols agricoles et revoir l'encadrement régional (remblaiement, autres matières fertilisantes, etc.).
Marguerite-D'Youville	4	Mettre en place une table de concertation et de consultation agroforestière.
Rouville	6	Mettre en place ou soutenir les initiatives et les projets visant à protéger l'environnement.
Roussillon ³	38	Support à l'initiative environnementale et/ou paysagère
Beauharnois-Salaberry	12	Mettre en place un projet pilote sur l'identification et la caractérisation des bandes riveraines, idéalement sur un tronçon ayant déjà fait l'objet de travaux d'entretien dernièrement.
	13	Mettre en place des séances de formation sur l'importance des pratiques agroenvironnementales et des programmes gouvernementaux affiliés.
	8	Créer des aires agricoles particulières au schéma d'aménagement en fonction de certaines caractéristiques environnementales (exemples: aire forestière, milieux humides).
Vaudreuil-Soulanges	18	Assurer la protection et l'amélioration des bandes riveraines en milieu agricole.

³ Ces actions ne faisaient pas l'objet de la convention signée entre la CMM et la MRC de Roussillon.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Laval

21

Poursuivre la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés (PAB).

5.3.1 -C

Banque de terre :

- 1- Établir la stratégie de mise en relation et les modalités de tenure en prenant en compte la protection et la conservation des milieux naturels d'intérêt présents sur les propriétés de la Ville.

Montréal

2.1.4

Développement de modèle urbain de mixité d'usages. Dans une perspective de remise en culture des terres agricoles montréalaises, réaliser une étude sur l'adaptation des pratiques agricoles dans une situation de mixité d'usages (production agricole et conservation des milieux naturels) : cas de la présence de l'oiseux migrateur protégé, le Goglu, dans l'ouest de l'île de Montréal (parc agricole du Bois-de-la-Roche et parc-nature du Cap-Saint-Jacques).

3.1.1

Poursuivre les démarches entourant la reconnaissance de l'ouest de l'Île-Bizard comme paysage humanisé, incluant des actions en faveur de l'activité agricole.

Deux-Montagnes

4.1.1 - A

Identifier les éléments du paysage ayant une valeur patrimoniale afin d'en favoriser la protection, la conservation et la mise en valeur :

- 1- Prêter attention à l'ensemble des éléments du paysage, incluant le cadre bâti, les points de vue panoramiques, ainsi que les milieux naturels (ex. : massifs boisés, ressources hydriques, etc.).

30

Poursuivre et accentuer l'acquisition de connaissances sur les ressources en eau de surface et en eau souterraine du territoire :

- 1- Améliorer et mettre à jour la caractérisation des cours d'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, des bassins versants, des eaux souterraines et des aquifères.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Mirabel

19.2	Conscientiser et former les producteurs agricoles afin qu'ils : 1- Réduisent l'utilisation des pesticides; 2- Produisent un diagnostic de santé des sols; 3- Identifient les mesures d'efficacité énergétique pouvant s'appliquer à leur exploitation.
19.3	Poursuivre le financement des initiatives de bassins versants visant la préservation de la qualité de l'eau et l'implantation de mesures améliorant les pratiques culturales des producteurs.
21.1	En se basant sur l'étude des corridors fauniques et sur le portrait des boisés, cibler et prioriser les zones selon le potentiel de mise en valeur (ex. potentiel agroforestier, servitudes de conservations, etc.).
21.2	Informers les producteurs agricoles et propriétaires de boisés de la réglementation, les sensibiliser à l'importance et aux bénéfices de protéger les boisés et renforcer l'application des règlements sur l'abattage d'arbres.
21.3	Inciter les propriétaires de boisés à réaliser un plan d'aménagement de leurs boisés et d'en assurer l'entretien régulier.
22.2	Mener une étude pour identifier les paysages identitaires et les paysages à protéger.
6	Conserver une zone tampon boisée lors de l'aménagement d'un nouveau quartier contigu à la zone agricole.
14-A	Soutenir un projet d'ensemble pour la création d'un réseau de bandes riveraines.
15	Soutenir les projets des bassins versants en milieu agricole. Soutenir des projets de protection de l'environnement qui vont au-delà des normes minimales (bandes riveraines plus larges, cultures intercalaires, reboisement de zones sensibles) là où le besoin est identifié.
17	Identifier les sols potentiellement contaminés et favoriser leur réhabilitation ou leur reboisement.
19	Localiser les puits orphelins et soutenir leur fermeture.
20	Favoriser le reboisement des berges.

Thérèse-De Blainville



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Les Moulins

1.4

Favoriser la réalisation d'aménagements agroenvironnementaux, notamment dans le cadre de toutes demandes d'entretien des cours d'eau.

1.7

Mettre en place une stratégie de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, particulièrement dans une notion de corridors écoforestiers.

3.1

Créer une table équestre qui permettrait d'acquérir une meilleure connaissance de ce secteur d'activité dans le but de le développer, et ce tout en le sensibilisant, entre autres, sur les enjeux environnementaux.

L'Assomption

6

Mettre en œuvre des projets d'aménagement multi-ressources au sein de nos massifs boisés.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

ANNEXE C - Tableau des actions visant à la diversification et de l'innovation agricole



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Actions des PDZA répondant à l'enjeu de la diversification et de l'innovation agricole

MRC et agglomérations	Numéros des actions	Descriptions des actions
Longueuil	2.3.2	Développer l'offre de produits et l'offre territoriale : boisés, milieux humides, paysages à des fins récréatives, de préservation, d'observation, d'interprétation, de cultures adaptées, etc.
	3.1	Réaliser les activités de démarrage requises pour la mise en place d'un carrefour d'innovation bioalimentaire.
	3.2	Démarrer les activités d'innovation nécessaire à la concrétisation de projets (études d'opportunités complémentaires pour certains projets (ex. biens et services environnementaux, cultures abritées, etc.), programme d'accompagnement des producteurs agricoles, etc.).
	3.3	Réaliser les activités complémentaires à la diffusion de l'innovation.
	4.1	Réaliser une étude d'opportunité sur le potentiel de développement de l'agriculture tenant compte des contraintes du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).
	4.11	Mettre en place un programme d'accompagnement afin d'encourager le développement de la transformation à la ferme.
	4.12	Encourager le développement de l'agrotourisme.
	4.2	Réaliser les essais de culture sur l'éco-territoire 21 afin de répertorier les formes d'agriculture compatibles avec le milieu.
Marguerite-D'Youville	6	Mettre en place un marché local de proximité.
	9	Mettre en place le Centre de recherche Solonema International.
	11	Poursuivre la diversification et l'innovation de la production agricole.
	12	Valoriser les biomasses.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Rouville

4	Mettre en place une stratégie pour augmenter l'effet attractif des entreprises agrotouristiques présentes sur le territoire.
5	Mettre en place une stratégie afin de bonifier et développer l'offre d'activités complémentaires et l'offre de produits.
8	Mettre en place une plate-forme d'échange d'expertise agricole pour encourager l'émergence de nouvelles productions et la diversité agricole et encourager la relève et les nouvelles pratiques agricoles.
5	Animation de la filière bioalimentaire de Roussillon
6	Définition concertée des besoins en services et infrastructures stratégiques
7	Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les marchés d'alimentation de Roussillon, de partenariats de commercialisation de la production locale
8	Soutien à l'implantation des réseaux de distribution à mode communautaire dans Roussillon
9	Promotion et support des réseaux de distribution
10	Soutien aux initiatives et entreprises agrotouristiques
11	Réalisation de journées « Portes ouvertes »
12	Développement du réseau agrotouristique
25	Définition et mise en œuvre concertée d'une stratégie de soutien à l'innovation agricole et agroalimentaire
26	Définition et planification concertées du projet de plateforme logistique bioalimentaire de Roussillon
27	Conception et mise en œuvre d'une stratégie de promotion de l'achat local

Roussillon⁴

⁴ Ces actions ne faisaient pas l'objet de la convention signée entre la CMM et la MRC de Roussillon.

**BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS**

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

28	Mise au point d'une stratégie de distribution de la production locale dans les institutions de Roussillon
29	Réalisation d'une étude de marché et de faisabilité d'un marché public
30	Mise en œuvre de projets de marchés publics
31	Développement conséquent du réseau cyclable de Roussillon
32	Constitution d'un fonds de développement d'initiatives agrotouristiques à composante didactique
33	Promotion et signalisation du circuit agrotouristique
6	Revoir les vocations permises dans les aires d'affectation industrielle adjacentes à la zone agricole de manière à y permettre l'établissement d'industries bioalimentaires ou autres projets agricoles novateurs.
7	Mettre en place des partenariats et des liens d'affaires, avec les acteurs du milieu, permettant la reconnaissance de la place du Port de Valleyfield ainsi que de l'autoroute 30 dans la dynamique de l'intermodalité du transport des produits agricoles.
8	Renseigner les entreprises agricoles existantes, par le biais de séances d'information, sur les possibilités d'instaurer des nouvelles pratiques agricoles (terres en cultures, utilisation des friches et aménagement des boisés).
23	Diffuser et assurer la mise à jour des outils promotionnels de la MRC.
25	Faire la promotion régionale des deux marchés publics.
9	Inciter les municipalités locales et les autres entités propriétaires de lots en zone agricole à profiter des opportunités offertes pour mettre sur pied des projets innovants.
12	Poursuivre la veille stratégique sur les activités agricoles (en émergence ou non traditionnelles) et évaluer leur potentiel dans la MRC.
14	Intégrer les démarches d'agrotourisme aux circuits montréalais.

Beauharnois-Salaberry

Vaudreuil-Soulanges



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

15	Développer une stratégie agroalimentaire sur le territoire de la MRC.
16	Revoir les dispositions relatives à la transformation alimentaire en zone agricole dans le schéma d'aménagement afin de favoriser la transformation à la ferme, la mise en marché et la rentabilité des entreprises agricoles.
5.3.1 - B	Mise en place un coffre à outils réglementaire : 3- Se doter /bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés à la commercialisation en circuits courts; 4- Se doter /bonifier et mettre en place les outils réglementaires liés aux usages complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, transformation, construction).
5.3.1 - D	Consolider le réseau de kiosques à la ferme et des circuits courts de commercialisation en améliorant l'expérience client.
5.3.1 - E	Consolide le réseau de kiosques à la ferme : 1- Caractériser le réseau de kiosques à la ferme; 2- Évaluer les opportunités de développement; 3- Déployer le soutien nécessaire au développement.
5.3.1 - F	Assurer une offre diversifiée de commercialisation en circuits courts : 1- Caractériser les marchés de quartier existants. 2- Offrir l'encadrement et le soutien nécessaires à la consolidation des trois marchés existants. 3- Évaluer les opportunités de développement. 4- Déployer le soutien nécessaire au développement.
5.3.1 - G	Accélérateur de développement de produits : 1. Réaliser des activités et des projets collaboratifs visant à accélérer le développement de produits; 2. Réaliser et diffuser des études de potentiel ; 3. Encourager les regroupements d'entreprises, les initiatives de co-crédation.
5.3.1 - J	Stimuler l'innovation chez les entreprises agricoles lavalloises : 1. Faciliter l'expérimentation de nouvelles technologies et nouveaux produits; 2. Identifier et diffuser les expérimentations réalisées par les agriculteurs.

Laval



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Montréal

1.2.1

Appuyer la mise en place de projets facilitant les occasions de rencontre entre les résidents de l'agglomération et les agriculteurs (ex. : Journée de l'agriculture », agrotourisme et vente à la ferme), en concertation avec les acteurs locaux, et contribuer à les publiciser.

2.1.4

Développement de modèle urbain de mixité d'usages. Dans une perspective de remise en culture des terres agricoles montréalaises, réaliser une étude sur l'adaptation des pratiques agricoles dans une situation de mixité d'usages (production agricole et conservation des milieux naturels) : cas de la présence de l'oiseau migrateur protégé, le Goglu, dans l'ouest de l'île de Montréal (parc agricole du Bois-de-la-Roche et parc-nature du Cap-Saint-Jacques).

3.2.1

Donner de l'information et soutenir la relève, les entrepreneurs et les organismes souhaitant développer un projet agricole ou complémentaire à l'agriculture (incluant l'appui à des projets, plan d'affaires, etc.).

3.2.4

Développement d'initiatives innovantes connexes en approvisionnement – projet en développement par le CIBIM, l'UPA et Tourisme Montréal (dans le but de contribuer à faire connaître les produits agricoles issus de la zone agricole auprès du réseau des hôtels, restaurants et institutions.

6

Réviser les outils réglementaires relatifs aux activités complémentaires en tenant compte de l'évolution des activités agricoles sur le territoire :

- 1- comprendre les besoins actuels des agriculteurs en ce qui concerne les activités complémentaires à l'agriculture;
- 2- mettre en place un encadrement réglementaire répondant aux besoins soulevés par les agriculteurs et permettant aux activités complémentaires de se réaliser sans nuire au territoire et aux activités agricoles.

Deux-Montagnes

8

Étudier les possibilités de mise en valeur des massifs boisés :

- 1- analyser les potentiels forestier, agroforestier et acéricole des boisés situés en zone agricole (ex. : recensement des érablières exploitées et non exploitées);
- 2- promouvoir les pratiques permettant d'accroître les bénéfices tirés des boisés agricoles, sans surexploiter le milieu.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

13	Mettre sur pied une vigie sur l'agrotourisme visant à concerter et à territorialiser les efforts consacrés à promouvoir l'agrotourisme : 1. développer les mécanismes de coopération et de communication entre les différents organismes et acteurs impliqués dans la promotion agrotouristique; 2. favoriser les approches permettant la promotion de l'ensemble des producteurs agrotouristiques et de leur base territoriale (ex. : identité collective, kiosques de dépliants, événements agrotouristiques, etc.).
14	Inciter les entreprises et les institutions non agricoles à adopter des politiques favorisant l'approvisionnement local : 1- sensibiliser les hauts dirigeants et les responsables de l'approvisionnement aux avantages des produits locaux; 2- compiler et diffuser une liste des produits et des fournisseurs locaux potentiels, représentative de la diversité des productions.
16	Maximiser les échanges et les partenariats entre les intervenants en agriculture : 1- identifier les besoins des agriculteurs en formation ainsi que les meilleures stratégies pour dispenser la formation; 2- associer les intervenants ou institutions appropriés en fonction des besoins de formation identifiés.
4.3	CRAM : Par l'obtention de financement pour des projets de recherche : 1- 1-Faire connaître le CRAM au niveau national comme étant le leader québécois au niveau de la recherche dans la viticulture et la transformation alimentaire de boissons alcooliques; 2- 2-Positionner le VCRAM comme étant le leader québécois dans la recherche de cultures sous grands tunnels.
7.1	Élaborer une stratégie de développement de la filière agroalimentaire.
11.1	Encourager, par une campagne de promotion, les producteurs agricoles de Mirabel à suivre, ou à faire suivre par leurs employés, davantage de formations continues.
18.1	Favoriser la réalisation d'initiatives collectives en agriculture par de l'accompagnement et du soutien financier.

Mirabel



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

18.2	Identifier les réseaux potentiels et effectuer un démarchage auprès des acteurs pour la mise en place de circuits courts (institutions, restaurateurs, distributeurs, etc.).
18.3	Mieux identifier les besoins en termes de promotion pour les différentes catégories d'entreprises faisant de la vente à la ferme (kiosques maraîchers, pépinières, fleurs, produits du terroir, etc.).
18.4	Mener une étude de marché, sonder l'intérêt des producteurs locaux et trouver un promoteur pour l'établissement d'un marché public.
18.5	Participer aux initiatives de la TCAL visant à faire connaître les produits agroalimentaires des Laurentides (Laurentides, j'en mange) et leurs lieux de vente (incluant kiosques à la ferme).
20.1	Augmenter les sources de financement pour les producteurs débutants en production biologique (via Fonds relève agricole ou programme du MAPAQ).
20.2	Approfondir la réflexion en ce qui concerne le soutien aux entreprises en production biologique afin d'élaborer un plan d'action spécifique
21.4	Évaluer les possibilités de faire des cueillettes de bois regroupées chez les producteurs agricoles de la région.
1 .E	Encourager les projets agroforestiers et forestiers.
2. A	Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC.
7	Mettre sur pied un groupe de travail pour renforcer le maillage entre les entreprises agricoles, les transformateurs, les grossistes et les distributeurs.
8	Soutenir des projets en agrotourisme (ex. route gourmande, circuits courts, transformations à la ferme, visites à la ferme).
9	Assouplir et harmoniser la réglementation municipale pour faciliter la vente de produits agricoles à la ferme, dans les marchés publics et aux portes des marchés d'alimentation.
10	Évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanents (analyser les expériences passées). Faire une analyse de faisabilité.
11	Développer des relations avec les institutions agricoles (régionales, provinciales).
14-B	Soutenir des projets innovants pouvant à la fois maintenir des bandes riveraines efficaces et produire une récolte commerciale (noix, fruits, autres).

Thérèse-De Blainville



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Les Moulins

1.8	Développer et commercialiser des cultures à haute valeur ajoutée s'intégrant facilement dans les opérations culturelles traditionnelles des entreprises agricoles existantes (autant maraîchères que cultures commerciales).
2.6	Analyser les conditions propices à l'implantation et au développement d'entreprises en circuits courts.
2.7	Évaluer, en fonction de l'industrie de la transformation bioalimentaire du territoire, les productions qui pourraient être transformées localement et régionalement, ainsi qu'encourager la transformation alimentaire via l'axe produits/procédés du CDBL.
2.8	Évaluer le potentiel de développement d'une filière agroforestière et des PFNL (dont principalement l'acériculture).
2.9	Évaluer les besoins en cultures végétales et animales des centres de recherches (publics et privés) et des entreprises afin de proposer des partenariats avec des agriculteurs ou des acquisitions de fermes.
3.2	Promouvoir, auprès des agriculteurs, l'ensemble des services-conseils non liés à la vente d'intrants (clubs agroenvironnementaux et clubs d'encadrement technique).
6	Concevoir des projets d'aménagement multiressource au sein de nos massifs boisés (produits forestiers non ligneux, arbres à noix, acériculture, entre autres) et promouvoir des mesures à la plantation d'arbres et de suivi.
8	Mettre en place une structure de développement de nouvelles entreprises agricoles (concept de l'incubateur agricole).
10	Mettre en place un comité de promotion et de mise en valeur du secteur agroalimentaire.
11	Perfectionner les procédés, productions et produits agricoles existants et proposer des avenues de diversification.
12	Mettre en place une plate-forme d'excellence en agriculture.

L'Assomption



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

ANNEXE D - Exemple de convention signée avec les MRC et les agglomérations participantes



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la Communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

CONVENTION ENTRE

La **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal, ici représentée par monsieur Massimo Iezzoni, directeur général dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CE12-058 de son comité exécutif,

ci-après appelée « la COMMUNAUTÉ »

ET

La **MRC DE** , personne morale de droit public ayant son siège au , ici représentée par _____ dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro _____ de son conseil d'Agglomération;

ci-après appelée « la MRC »

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la COMMUNAUTÉ, entré en vigueur le 12 mars 2012, a établi l'objectif d'une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture à l'échelle métropolitaine d'ici 2031 ;

ATTENDU QUE l'augmentation des superficies cultivées devra tenir compte des objectifs de protéger 17 % des bois, des corridors forestiers et des milieux humides du territoire métropolitain ;

ATTENDU QUE le 22 mars 2012, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a dévoilé le Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (Guide du MAPAQ) ;

ATTENDU QU'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles réalisé en concertation avec les acteurs du milieu ;

ATTENDU QUE la COMMUNAUTÉ souhaite soutenir les MRC et les agglomérations de son territoire dans l'élaboration harmonisée de PDZA ;



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

ATTENDU QUE le MAPAQ offre son soutien technique et professionnel à toutes les MRC et agglomérations situées en territoire métropolitain pour l'élaboration de leur PDZA ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a convenu de verser à la COMMUNAUTÉ, à certaines conditions, une aide financière afin de contribuer à l'élaboration de PDZA dans le territoire métropolitain et que la COMMUNAUTÉ est disposée à verser une aide financière équivalente à celle du Ministère ;

ATTENDU QUE la COMMUNAUTÉ et la MRC souhaitent établir les modalités et conditions de ce soutien financier ;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

- 1.1 La COMMUNAUTÉ accorde à la MRC, aux conditions déterminées à la présente convention, une aide financière, dont la moitié provient du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, afin de contribuer à l'élaboration d'un PDZA par la MRC pour la zone agricole du territoire de son agglomération et à son harmonisation avec le développement de la zone agricole métropolitaine ainsi qu'à l'atteinte des objectifs énoncés dans le PMAD.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA MRC

LA MRC s'engage à :

- 2.1 Élaborer et adopter un PDZA pour le territoire agricole de son agglomération conformément au Guide du MAPAQ, ce plan devant répondre aux objectifs, à la démarche et aux attentes de ce guide et prendre en compte les principes et orientations entourant l'harmonisation et la complémentarité des PDZA à l'échelle métropolitaine ;
- 2.2 Inclure au PDZA des actions concrètes et réalistes, dans le cadre de la législation en vigueur, qui permettent notamment de contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés au PMAD, dont une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture et la protection de 17 % des bois, des corridors forestiers et des milieux humides du territoire métropolitain d'ici 2031 ;
- 2.3 S'assurer d'être accompagné tout au long des travaux par le MAPAQ et d'élaborer le PDZA en concertation avec celui-ci ;



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

- 2.4 S'assurer, sans restreindre la généralité des obligations énoncées à l'article 2.1, que la démarche d'élaboration du PDZA repose sur une approche basée sur le partenariat et la concertation en étant accompagné tout au long de la démarche par des partenaires qui peuvent jouer un rôle déterminant à la fois dans son déroulement et dans son résultat et d'être accompagné plus particulièrement par les représentants de l'Union des producteurs agricoles et des centres locaux de développement à titre de partenaires disposant d'une expertise en matière d'agriculture et de développement économique tel que le prévoit le Guide du MAPAQ ;
- 2.5 Inviter un représentant de la COMMUNAUTÉ aux travaux du comité directeur, du comité technique ou de toute autre instance chargée de l'élaboration du PDZA ;
- 2.6 Travailler de concert avec la COMMUNAUTÉ afin d'assurer l'harmonisation et la complémentarité des PDZA à l'échelle métropolitaine et, à cette fin, participer et désigner un représentant au comité de pilotage métropolitain ;
- 2.7 Déposer à la COMMUNAUTÉ, au plus tard le 30 juin 2014, son PDZA dûment adopté par ses instances ;
- 2.8 Utiliser l'aide financière octroyée à la présente convention aux seules fins qui y sont prévues ;
- 2.9 Rembourser à la COMMUNAUTÉ tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention ;
- 2.10 Fournir sur demande tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à l'élaboration du PDZA, à toute personne autorisée par la COMMUNAUTÉ afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre des copies.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ

La COMMUNAUTÉ s'engage à :

- 3.1 Verser à la MRC, sous réserve de l'accomplissement des obligations prévues à la présente convention et sous réserve du versement par le MAMROT à la COMMUNAUTÉ de la moitié du montant, une contribution financière maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).pour la réalisation des travaux requis pour l'élaboration du PDZA selon l'échéancier suivant :
 - 3.1.1 Un montant initial de dix mille dollars (10 000 \$) est versé à la suite du dépôt à la COMMUNAUTÉ d'un plan de travail pour l'élaboration du PDZA ;
 - 3.1.2 Le solde de la contribution est versé lors du dépôt à la COMMUNAUTÉ du PDZA adopté par la MRC ;



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

- 3.2 Reconnaître qu'un PDZA adopté conformément aux obligations prévues à la présente convention constitue un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole au sens du critère 1.6.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;
- 3.3 Mettre à la disposition de la MRC les données diffusées par l'Observatoire métropolitain concernant le territoire et les activités agricoles ;
- 3.4 Accompagner la MRC en offrant un soutien technique dans l'élaboration du PDZA, en réalisant un portrait sommaire des activités agricoles sur le territoire de la MRC et en fournissant les données requises en vue d'harmoniser le traitement et le partage de données statistiques et géomatiques à l'échelle métropolitaine ;
- 3.5 Mettre en place et coordonner un comité de pilotage métropolitain composé de trois représentants de la COMMUNAUTÉ, de trois représentants du MAPAQ, d'un représentant de l'UPA, de trois représentants du MAMROT et d'un représentant de chaque MRC ou agglomération du territoire et dont le rôle est notamment de :
- Partager la vision et les objectifs métropolitains à l'égard de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles ;
 - Effectuer le suivi des travaux d'élaboration des PDZA par les MRC et agglomérations afin de s'assurer de leur bon déroulement et de leur conformité avec les objectifs, la démarche et les attentes proposés dans le Guide du MAPAQ ainsi que les objectifs découlant du présent protocole ;
 - Soutenir les travaux des MRC et agglomérations en vue de définir des mesures de mise en œuvre concrètes et réalistes des PDZA ;
 - Animer des événements ponctuels visant à faire état de diverses expériences en matière d'agriculture périurbaine et convenir d'une stratégie de communication.

ARTICLE 4 – PUBLICITÉ ET PROMOTION

- 4.1 Les parties conviennent des modalités d'une annonce officielle conjointe de l'adoption ou du lancement du PDZA et de toute annonce ou communication relativement au projet. Cette annonce officielle doit se faire en présence, selon leurs disponibilités, des partenaires financiers au projet, ce qui inclut la COMMUNAUTÉ et le MAMROT.
- 4.2 Tout élément de communication ou de promotion, sous forme imprimée, électronique et/ou audiovisuelle, de même que le document du PDZA doit porter l'identification des partenaires financiers au projet, ce qui inclut la COMMUNAUTÉ et le MAMROT, et cette identification doit être approuvée, avant diffusion, par un représentant de la COMMUNAUTÉ.



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

ARTICLE 5 - RÉSILIATION

- 5.1 La COMMUNAUTÉ se réserve le droit de résilier, en tout temps, la présente convention si :
- 1° la MRC lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations ;
 - 2° elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée ;
 - 3° la MRC fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.
- 5.2 Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 2° de l'article 5.1, la convention sera résiliée à compter de la date de réception par la MRC d'un avis de la COMMUNAUTÉ à cet effet.
- 5.3 La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.
- 5.4 La COMMUNAUTÉ cessera à cette date tout versement de l'aide financière.
- 5.5 Dans les cas prévus au paragraphe 3° de l'article 5.1, la COMMUNAUTÉ doit transmettre un avis de résiliation à la MRC et celle-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser la COMMUNAUTÉ, à défaut de quoi la convention sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.
- 5.6 Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 3° de l'article 5.1, la COMMUNAUTÉ se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.
- 5.7 Le fait que la COMMUNAUTÉ n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

ARTICLE 6 - DURÉE DE L'ENTENTE

- 6.1 La présente entente, à moins de dispositions contraires, prend fin à la date où les obligations de chacune des parties seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.



ARTICLE 7– SIGNATURE

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, les parties ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

POUR LA COMMUNAUTÉ

Massimo Iezzoni
Directeur général

Date

POUR LA MRC DE

Date

Date



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

Rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016

Annexe E : État de situation de l'utilisation de l'aide financière octroyée par le gouvernement



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016



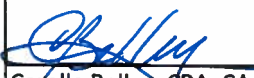
RÉCAPITULATIF DES PAIEMENTS POUR LES PDZA

MRC/AGGLOMÉRATIONS	Premier versement			Deuxième versement			CONTRIBUTIONS	
	No chèque	Date	Montant	No chèque	Date	Montant	CMM	MAMOT
MRC Deux-Montagnes	8459	2016-01-13	10 000.00 \$	8825	2016-05-20	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC L'Assomption	5624	2013-05-24	10 000.00 \$	6083	2013-10-15	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC Marguerite-D'Youville	5799	2014-07-30	10 000.00 \$	6966	2014-09-24	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC Les Moulins	8600	2016-02-25	25 000.00 \$				12 500 \$	12 500 \$
MRC Mirabel	6616	2014-04-25	10 000.00 \$	6964	2014-09-24	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC Roussillon	7398	2015-02-11	25 000.00 \$				12 500 \$	12 500 \$
MRC Rouville	7334	2014-12-15	25 000.00 \$				12 500 \$	12 500 \$
MRC Thérèse-De Blainville	5768	2013-06-19	10 000.00 \$	6967	2014-09-24	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC Vaudreuil-Soulanges	6133	2013-11-04	10 000.00 \$	6965	2014-09-24	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
Agglomération de Longueuil	5976	2013-09-17	10 000.00 \$	6988	2014-11-12	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
Agglomération de Montréal	5169	2013-01-01	10 000.00 \$	8698	2016-03-07	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
Ville de Laval	5747	2013-06-21	10 000.00 \$	8783	2016-04-16	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC Beauharnois-Salaberry	5157	2012-11-30	10 000.00 \$	7397	2015-02-09	15 000.00 \$	12 500 \$	12 500 \$
MRC Vallée-du-Richelieu	non admissible			non admissible			n/d	n/d
TOTAL							162 500 \$	162 500 \$

Aide Gouvernementale

Montant maximal octroyé par le MAMOT en vertu de l'entente signée	175 000 \$
Montant non utilisé et non versé par le MAMOT (MRC de la Vallée-du-Richelieu)	12 500 \$
Montant réel octroyé par le MAMOT	162 500 \$
Montant total des contributions du MAMOT reçues à ce jour	137 500 \$
Montant à recevoir du MAMOT lors du dépôt du rapport final (après le 31 mai 2016)	25 000 \$

Approuvé par


Carolle Belley, CPA, CA
Trésorière

2016/05/25
Date

Annexe F : Lettres du MAPAQ attestant de la conformité des PDZA à leurs attentes



BILAN DES PDZA MÉTROPOLITAINS

rapport final remis au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
dans le cadre du protocole d'entente signé avec la communauté métropolitaine de Montréal

Mai 2016



L'Assomption, le 16 septembre 2013

Monsieur Joffrey Bouchard
Directeur général
MRC de L'Assomption
300-A rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5Y 3A1

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la MRC de l'Assomption

Monsieur le Directeur général,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) soumis le 28 août 2013 dernier. Rappelons que le protocole d'entente prévoyait la conception du PDZA par la MRC et son dépôt à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Tout d'abord, la qualité et l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois méritent grandement d'être soulignées. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la MRC afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole.

L'analyse de votre PDZA a été réalisée en tenant compte du Guide d'élaboration d'un PDZA, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Premièrement, nous constatons que votre PDZA s'inscrit dans cette volonté de mettre en valeur les activités agricoles de votre territoire et d'en assurer le développement et la pérennité.

Deuxièmement, le succès d'une telle démarche est attribuable en grande partie à la participation et à la concertation des acteurs du milieu, ce que vous avez démontré en rassemblant une grande diversité d'acteurs et de partenaires. Nous soulignons aussi l'effort qui a été consenti dans l'organisation des deux consultations tenues au printemps dernier auprès de l'ensemble des producteurs agricoles, en plus des différentes présentations auprès des élus municipaux.

Enfin, le projet de PDZA de votre MRC respecte les principaux éléments de contenu souhaités par notre ministère : portrait, diagnostic, vision concertée et plan d'action. Cependant, nous vous

... 2

suggerons certaines améliorations qui viendraient bonifier votre PDZA. Entre autres, dans le portrait, de nouvelles données sur le recensement de la relève agricole disponible dès l'automne pourraient y être intégrées et permettre de raffiner votre analyse. Par ailleurs, une partie des données qualitatives qui aurait dû se trouver sous la rubrique portrait est plutôt présentée dans la section du diagnostic. Enfin, le plan d'action proposé semble réaliste, représentatif et concret, cohérent avec le diagnostic posé et les grandes orientations qui en résultent. Cependant, il serait souhaitable de préciser le fonctionnement et la composition des membres du Comité de pilotage et de prévoir au plan d'action les budgets et les indicateurs qui y sont associés.

En somme, le PDZA de la MRC de L'Assomption répond aux attentes du MAPAQ en lien avec la démarche proposée dans le Guide d'élaboration d'un PDZA.

La prochaine étape pour votre MRC sera de mettre en œuvre votre PDZA. Notre conseillère en aménagement du territoire et développement rural, M^{me} Marie-Claude Bolduc, est d'ailleurs disponible pour vous assister dans vos futures démarches.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



François Perron, ing., agr., M.Sc.

FP/MCB/lb

c. c. M. Massimo Iezzoni, Directeur général, CMM
M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint, MAMROT

Saint-Hyacinthe, le 14 octobre 2014

Monsieur Michel Rochefort
Coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté par l'agglomération de Longueuil

Monsieur,

Nous avons procédé à l'analyse du *Plan de développement de la zone agricole* de l'agglomération de Longueuil, tel qu'adopté le 10 juillet dernier par le conseil d'agglomération. Nous vous partageons cette analyse à titre de partenaire visé à la convention d'aide financière intervenue entre l'agglomération et la CMM. Nos commentaires s'appuient sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ.

Premièrement, nous constatons que le PDZA s'inscrit bien avec les objectifs contenus dans le guide. De plus, il est compatible et cohérent avec les autres démarches de planification. Nous soulignons plus particulièrement le souci de cohésion démontré par l'agglomération en arrimant à plusieurs égards la démarche de révision du schéma d'aménagement et de développement à celle du PDZA.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la démarche, les partenaires économiques manquaient à l'appel en début de parcours. Toutefois, des acteurs de ce milieu se sont joints au comité de suivi si bien qu'en fin de compte, celui-ci était représentatif des forces vives du milieu. À cet égard, nous avons été ravies de la participation des intervenants du centre local de développement et de la conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil. Les préoccupations qu'entretiennent ces acteurs par rapport à la concertation et à la coordination de la mise en œuvre du PDZA ne peuvent que nous rassurer quant à la suite des choses. En matière de consultation et de communication, la démarche menée par l'agglomération répond également aux attentes considérant le sondage, le forum de réflexion et la soirée de consultation réalisés.

Troisièmement, en matière de contenu, le portrait et le diagnostic élaborés témoignent bien de la réalité agricole de l'agglomération de Longueuil. L'énoncé de vision et le plan d'action sont tout à fait pertinents. À cet égard, les quatre orientations stratégiques adressent des enjeux importants du territoire de l'agglomération. De plus, les actions du plan sont réalisables, représentatives et cohérentes avec le diagnostic.

En définitive, nous jugeons que le PDZA de l'agglomération de Longueuil répond aux attentes du MAPAQ. Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Évelyne Vouligny, notre conseillère en aménagement et développement rural.

Veuillez agréer, Monsieur Rochefort, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice régionale adjointe par intérim,



Brigitte Sansoucy
EV/



Saint-Hyacinthe, le 27 juin 2014

Monsieur Michel Rochefort
Coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté par la MRC de Marguerite-d'Youville

Monsieur,

Nous avons procédé à l'analyse du *Plan de développement de la zone agricole* de la MRC de Marguerite-d'Youville, tel qu'adopté le 8 mai dernier par le conseil des maires. Nous vous partageons cette analyse à titre de partenaire visé à la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la CMM. Nos commentaires s'appuient sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ.

Premièrement, nous constatons que le PDZA s'inscrit bien avec les objectifs contenus dans le guide. De plus, il est compatible et cohérent avec les autres démarches de planification. Nous soulignons plus particulièrement le souci de cohésion démontré par le CLD en arrimant la démarche de *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi* à celle du PDZA. En contrepartie, le plan de travail faisait mention que le PDZA servirait à faire la mise à niveau du schéma d'aménagement et de développement et bien qu'une synthèse des dispositions du schéma ait été intégrée, le document ne présente aucune réflexion sur le sujet.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la démarche, plusieurs partenaires ont été impliqués : CLD, fédération régionale de l'UPA, CMM, MAMROT et MAPAQ. Les producteurs agricoles ont également été consultés par le biais des groupes de discussion et d'une soirée de consultation publique. Or, bien que la démarche se veuille concertée, les élus semblent avoir très peu été interpellés. Peut-être à tort, nous pensons que les différents comités techniques formés à l'étape du plan de travail et auxquels siégeaient des élus ont peu influencé la démarche. En effet, l'échéancier de réalisation présenté au document fait état de seulement deux rencontres avec le comité consultatif agricole, et ce, au tout début et à la fin des travaux. Dans cette optique, son implication en tant que comité de la filière agriculture du CLD pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action nous semble faible. Par ailleurs, nous avons apprécié rencontrer autant d'élus lors de la consultation publique du 10 avril dernier. La conjoncture nous apparaît favorable pour entreprendre rapidement la phase de mise en œuvre et ainsi, susciter davantage la mobilisation politique.

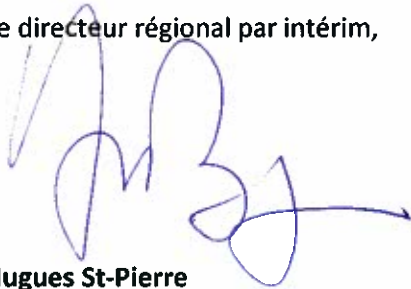
Troisièmement, en matière de contenu, le portrait et le diagnostic élaborés témoignent bien de la réalité agricole de la MRC de Marguerite d'Youville. Le tableau des forces-faiblesses-

opportunités-menaces résume d'une manière particulièrement efficace cette réalité. Cela dit, l'énoncé de vision, quant à lui, mériterait d'être plus précis pour vraiment représenter une ligne directrice pour l'avenir de la zone agricole d'Youville. À cet égard, il devrait tenir compte des préoccupations des acteurs impliqués dans la démarche. Nous sommes d'avis que cette faiblesse constitue la principale lacune du PDZA, mais que le temps et les efforts consentis à l'élaboration du plan d'action auront permis, dans une certaine mesure, de pallier celle-ci. En effet, les actions du plan sont réalisables, représentatives de la réalité agricole régionale et cohérentes avec le diagnostic. Cependant, il aurait été pertinent que le plan intègre des indicateurs de suivi afin de mesurer l'état d'avancement et l'efficacité des actions et de pouvoir apporter les ajustements nécessaires lors de la phase de mise en œuvre.

En définitive, et ce malgré les quelques lacunes identifiées, nous jugeons que le PDZA de la MRC de Marguerite-d'Youville répond aux attentes du MAPAQ. Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Éveline Vouligny, notre conseillère en aménagement et développement rural.

Veuillez agréer, Monsieur Rochefort, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,



Hugues St-Pierre
SL/EV/hstp

Blainville, 25 juillet 2014

Monsieur Dominic Noiseux, directeur
Service de l'aménagement et de l'urbanisme
Ville de Mirabel
14 111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Mirabel

Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a procédé à l'analyse de la version finale de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté le 3 juin dernier. Nous avons produit cette analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la CMM pour l'élaboration d'un PDZA. Notre analyse s'appuie sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ.

Tout d'abord, le travail effectué au cours des derniers mois mérite d'être souligné. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la MRC afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole. Nous vous remercions d'avoir réalisé cet exercice et d'avoir tenu compte des objectifs poursuivis par le MAPAQ.

Premièrement, nous constatons que l'élaboration du PDZA est le fruit d'une démarche concertée. Les entrevues effectuées en début de démarche, les rencontres des comités directeur et technique et les séances de consultation publique ont permis de recueillir les préoccupations des producteurs agricoles et des intervenants locaux et régionaux. À ce titre, nous tenons à souligner la contribution exceptionnelle du Centre local de développement (CLD) pour son appui et sa connaissance du territoire. Nous avons apprécié la qualité des échanges entre le milieu agricole et la municipalité.

Cet exercice de concertation s'est traduit par la rédaction d'un portrait et d'un diagnostic de la zone agricole qui témoignent bien de la réalité agricole de la MRC de Mirabel. Les objectifs poursuivis par la MRC sont d'ailleurs cohérents avec les enjeux soulevés dans le diagnostic.

Deuxièmement, la vision d'élaboration et de mise en œuvre constitue un engagement appréciable à la protection et à la promotion de l'agriculture sur le territoire qui saura rallier les forces vives du milieu.

...2

Troisièmement, nous constatons que le plan d'action présente des pistes intéressantes qui ont fait l'objet d'une priorisation. De plus, ces dernières sont compatibles et cohérentes avec les autres démarches de planification présentes sur le territoire. Toutefois, certaines actions auraient avantage à être précisées afin que les partenaires interpellés pour leur mise en œuvre puissent en saisir la portée. De plus, une priorisation plus fine serait utile pour les actions devant être réalisées sur le court terme (0-5 ans), et cela, afin de ne pas perdre le momentum de la démarche et de l'implication des partenaires. Dans ce contexte, nous vous recommandons de réunir sans tarder le comité de suivi du PDZA pour que ses membres puissent préciser les modalités de mise en œuvre des actions.

À cet égard, nous sommes disposés à poursuivre notre accompagnement au sein du comité de suivi et à contribuer à la réflexion sur chacune des pistes d'action où nous sommes interpellés à titre de partenaires. Notre conseiller en aménagement du territoire et développement rural, M. Pierre-Olivier Quesnel, est d'ailleurs disponible pour vous assister dans vos démarches.

En somme, le PDZA de la MRC de Mirabel répond aux attentes du MAPAQ. En ce qui concerne les commentaires plus spécifiques sur le document, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe ci-jointe. Par ailleurs, nous sommes disponibles pour vous rencontrer afin de discuter plus en détail de certains éléments.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel Boisclair, agronome, M. Sc.
Directeur régional

c. c. : Michel Rochefort, CMM

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE MIRABEL

Commentaires du MAPAQ Direction régionale des Laurentides

PORTRAIT

Pages 24 et 25, section 2.1.2. À au moins trois endroits, il faudrait remplacer « CMM » par « MRC de la CMM », puisque certaines de ces municipalités ne sont pas dans la CMM et possèdent des caractéristiques agricoles très différentes (voir note page 20). Pour connaître les chiffres strictement des municipalités de la CMM, consultez le site Internet suivant : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/PortraitStatAgricole_GrandMontreal.pdf

Page 35, tableau 10. La donnée de 2004 pour Mirabel devrait être masquée puisque confidentielle.

Page 36, section 2.13. 2^e paragraphe : on devrait lire « cultures abritées et horticulture ornementales » plutôt que seulement « horticulture ornementale ».

Pages 39 et 40. On pourrait traiter l'horticulture ornementale et les cultures abritées dans la même section puisqu'elles ont été présentées ensemble à la page 36.

Page 59. Section sur l'incubateur d'entreprises agroalimentaires de Mirabel. L'information pourrait être mise à jour.

Page 67. Il faudrait préciser que les données du tableau 34 incluent les morcellements. Il ne s'agit donc pas seulement des usages non agricoles (UNA).

ENJEUX, DIAGNOSTIC ET VISION

Page 82. Ce constat devrait être corrigé : « la moitié des exploitations agricoles de Mirabel déclarent des revenus entre 0 et 50 000\$ ». La proportion est plutôt de 41 %.

Page 85. Les deux derniers constats de la section « Des institutions agricoles bien établies, mais une pérennité non assurée » irait plutôt à la page 87.

Page 91. On pourrait préciser ce qui est signifié par « supériorité des grandes cultures ».

PLAN D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE

Pour la bonne mise en œuvre du PDZA, il serait pertinent de préciser les priorités d'action à court terme en concertation avec les partenaires, soit les actions à réaliser d'ici un an, dans 1 à 2 ans ou dans 3 à 5 ans.

Action 20.1. Le libellé de cette action laisse entendre qu'il existerait des programmes spécifiques aux producteurs biologiques au MAPAQ, ce qui n'est pas le cas. Certains programmes et services financés par le MAPAQ via le Réseau AgriConseil gagneraient toutefois à être davantage utilisés par les producteurs biologiques.

Blainville, le 16 mai 2014

Monsieur Kamal El Batal
Directeur général
MRC de Thérèse-De Blainville
479, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1J9

**Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole
de la MRC de Thérèse-De Blainville**

Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de la version préliminaire de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) soumis d'une part le 4 mai dernier, et pour l'autre part, le 12 mai. Nous avons produit cette analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la CMM pour l'élaboration d'un PDZA. Nos commentaires s'appuient sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ.

Tout d'abord, le travail effectué au cours des derniers mois mérite d'être souligné. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la MRC afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole. Nous vous remercions d'avoir réalisé cet exercice et d'avoir tenu compte des objectifs poursuivis par le MAPAQ. En somme, le PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville répond aux attentes du MAPAQ en lien avec la démarche proposée dans le *Guide*.

Nous constatons que l'élaboration du PDZA est le fruit d'une démarche concertée. Les visites, entrevues, ateliers thématiques et la séance de consultation publique ont permis de recueillir les préoccupations des producteurs agricoles et des intervenants locaux et régionaux. De plus, les nombreuses rencontres des comités mis en place par la MRC ont favorisé le dialogue entre les acteurs.

Cet exercice de concertation s'est traduit par la rédaction d'un portrait et d'un diagnostic de la zone agricole qui témoignent bien de la réalité agricole de la MRC Thérèse-De Blainville. Les six enjeux identifiés par la MRC sont d'ailleurs cohérents avec les problématiques soulevées par le diagnostic de la zone agricole.

...2

Par ailleurs, la vision d'élaboration et de mise en œuvre constitue un engagement notable à la protection et à la promotion de l'agriculture sur le territoire qui devrait rallier les forces vives du milieu.

Le plan d'action présente des pistes de travail intéressantes qui ont fait l'objet d'une priorisation. Toutefois, plusieurs actions auraient avantage à être mieux précisées afin que les partenaires interpellés pour leur mise en œuvre puissent en saisir la portée.

Nous constatons cependant que la démarche de concertation a atteint ses limites, car elle n'aura pas permis d'identifier les organismes responsables de la mise en œuvre des actions du PDZA, ni d'édicter une stratégie de mise en œuvre précise. Dans ce contexte, nous vous suggérons de réunir sans tarder le comité de suivi du PDZA pour que ses membres puissent préciser les modalités de mise en œuvre des actions et ainsi faciliter la prise de décision du conseil de la MRC.

À cet égard, nous sommes disposés à poursuivre notre accompagnement au sein du comité de suivi et à contribuer à la réflexion sur chacune des pistes d'actions où nous sommes interpellés à titre de partenaires. Nous devons cependant nous retirer de la liste des partenaires pour certaines actions qui sont hors de nos champs d'intervention (voir l'annexe ci-jointe).

Nos commentaires, qui figurent dans l'annexe, portent uniquement sur le plan d'action. Nous pensons qu'il est souhaitable d'intégrer ces derniers commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Boisclair, ag.'.

Michel Boisclair, agronome, M.Sc.

c.c. : Michel Rochefort, CMM
Pierre-Olivier Quesnel
Claude Paquin

ANNEXE : COMMENTAIRES DU MAPAQ**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
DE LA MRC THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE*****Plan d'action et mise en œuvre*****1. Bien que ces actions soient pertinentes, le MAPAQ ne souhaite pas prendre part aux actions suivantes :**

- a. Action 1E : Encourager les projets agroforestiers et forestiers. Le MAPAQ intervient très peu dans ce domaine d'activité;
- b. Action 2A : Actualiser les connaissances de toute l'activité forestière de la MRC. Tel que mentionné lors de la rencontre du 2 mai, le MAPAQ ne possède pas d'information sur le secteur forestier;
- c. Action 4B : Évaluer les risques de la circulation de la machinerie agricole. Le MAPAQ n'a pas d'expertise en ce domaine, toutefois il serait pertinent de solliciter la participation de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des services de police municipales ou provinciales;
- d. Action 20 : S'assurer de la mise en place des mesures d'urgence en cas de rupture appréhendée d'un oléoduc. Cette action est de responsabilité municipale;
- e. Action 21 : Localiser les puits orphelins et soutenir leur fermeture. Le MAPAQ ne dispose pas d'information pour aider à l'avancement de ce dossier. Il faudrait procéder à une enquête terrain exhaustive;
- f. Action 23. Réviser les règles de déboisement de façon à permettre la remise en culture. Le MAPAQ serait intéressé à prendre part aux travaux concernant les règlements municipaux, mais ne pourrait pas appuyer la MRC dans une demande de modification du règlement sur les exploitations agricoles (REA).

2. Le MAPAQ souhaiterait être ajouté comme partenaire aux actions suivantes :

- a. Action 3 et action 6: Préserver la vocation agricole de la zone agricole et réviser la grille de compatibilité des usages. Le MAPAQ émet un avis lorsqu'il y a une révision d'un SAD et serait heureux de contribuer à la réflexion en amont;
- b. Action 11 : Évaluer le potentiel d'implantation d'un ou de plusieurs marchés publics permanents. Le MAPAQ possède une expertise en cette matière et suit les marchés publics des Laurentides depuis plusieurs années.

3. **Le MAPAQ propose de retirer les CCAE comme partenaires à solliciter pour l'action 1A en raison de leur mandat principalement orienté vers le domaine de l'agroenvironnement.**
4. **Nous estimons qu'il existe des doublons dans certaines actions qui devraient être fusionnés :**
 - a. Action 3 « Préserver la vocation agricole de la zone agricole » avec action 6 « Réviser la grille de compatibilité des usages »;
 - b. Action 1G « Faire la promotion des opportunités d'affaires en production agricole » avec action 12 « Développer et actualiser les connaissances et les opportunités d'affaires ».
5. **Nous avons noté quelques autres modifications :**
 - a. Action 1E : le pourcentage (23,5%) correspond à la proportion boisée des exploitations agricoles enregistrées et non de la zone agricole. Il faudrait donc changer la phrase;
 - b. Action 4 : Le libellé utilisé correspond davantage aux objectifs d'un plan de communication. Les actions devraient être énoncées;
 - c. Action 10 : Il n'existe pas de réglementation métropolitaine. Ce mot pourrait être retiré du libellé de l'action.



Sainte-Martine, le 27 mai 2014

Mme Alexandra Lemieux
MRC de Vaudreuil-Soulanges
2555, rue Dutrisac, Local 27A
Vaudreuil-Dorion QC J7V 7E6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Madame,

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la version préliminaire de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA). Tout d'abord, la qualité et l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois méritent grandement d'être soulignées. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la MRC afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole.

L'analyse de votre PDZA a été réalisée en tenant compte du *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Premièrement, nous constatons que le PDZA s'inscrit en cohérence avec les objectifs contenus dans le guide. De plus, il est compatible et cohérent avec les démarches de planification des différents acteurs du territoire : SAR, PALÉE, PMAD, PRDIRT, etc. Effectivement, chaque action réfère aux outils de planification liés et l'annexe F vient soutenir ces liens en citant les passages pertinents des documents.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la démarche, l'élargissement du comité consultatif agricole a permis d'impliquer plusieurs partenaires importants: CLD, fédération régionale de l'UPA, CMM, MAMROT et MAPAQ. Le document précise que la même structure continuera à se réunir annuellement pour suivre la mise en œuvre du plan d'action. Considérant la dynamique qui s'est installée entre les membres du CCA et les intervenants invités, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une bonne stratégie pour assurer un suivi adéquat.

La démarche s'est avérée participative et rassembleuse. La MRC a organisé plusieurs activités de consultation pour stimuler la mobilisation, dont la grande activité participative, tenue en mars dernier, qui réunissait les producteurs agricoles, le milieu municipal et les organismes intervenant sur le territoire. À titre complémentaire, il serait intéressant de placer en annexe les réponses brutes récoltées lors des activités de consultation.

Troisièmement, en matière de contenu, le portrait et le diagnostic témoignent bien de la réalité agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Toutefois, il aurait été souhaitable que la MRC approfondisse certains enjeux à même le portrait agricole (ex. : analyse des propriétaires de friches en zone agricole). Nous considérons que la structure adoptée pour présenter le diagnostic est particulièrement fluide et efficace : les constats sont d'abord bien expliqués et ensuite synthétisés dans le tableau des forces-faiblesses-potentiels-contraintes. La vision est représentative d'un futur souhaité réaliste et se décline en 4 orientations qui guident la nature des actions à entreprendre pour y arriver.

Le plan d'action est complet, il détaille la plupart des éléments pertinents de réalisation et des indicateurs de suivi qui faciliteront le bilan annuel de la mise en œuvre. De manière générale, les actions sont cohérentes avec le diagnostic et la vision concertée, faisables et représentatives de la réalité agricole régionale. Cependant, la description de certaines actions est plutôt sommaire et ne permet pas de saisir les moyens qui permettront de les concrétiser.

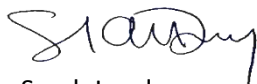
Alors que le guide suggère un échéancier de mise en œuvre allant de trois à cinq ans, la MRC a choisi de planifier sur un horizon de dix ans, décliné en trois périodes : en continu, court terme et moyen terme. La priorisation des actions nous semble conséquente avec l'échéancier choisi ; par exemple, les actions de priorité 1 sont prévues en continu ou à court terme tandis que la période à moyen terme regroupe seulement des actions de priorité 2 et 3. Le nombre d'actions nous semblait au départ un peu élevé, toutefois, en excluant les actions à moyen terme, qui débordent vraisemblablement de l'horizon de cinq ans, le plan nous apparaît davantage réaliste.

Tel que mentionné préalablement, plusieurs actions à court terme consistent à documenter un potentiel, comme les bâtiments agricoles sous-occupés ou à valeur patrimoniale, les terrains de superficie restreinte, l'analyse des friches et des incitatifs de remise en culture ainsi que la filière équestre. Cela nous amène à supposer que peu d'actions concrètes seront réalisées dans les premières années et à craindre un essoufflement de la mobilisation des producteurs agricoles. En contrepartie, nous comprenons qu'une documentation plus poussée peut être nécessaire pour démarrer certains projets. Dans cette optique, il nous apparaît déterminant d'entamer rapidement au moins un projet porteur, comme la collecte de plastiques agricoles ou les séances d'information, afin de maintenir la mobilisation dans la communauté agricole.

Finalement, nous sommes d'avis que la mise en œuvre devrait se faire en étroite collaboration avec les intervenants municipaux afin que les actions trouvent écho dans les communautés locales et répondent aux différentes particularités agricoles.

En ce qui concerne les commentaires plus spécifiques, vous trouverez en pièce jointe le document que nous avons annoté.

Meilleures salutations,



Sarah Landry
Conseillère en aménagement et
développement rural



Mélissa Normandin
Conseillère en aménagement et
développement rural

c.c. M. Raymond Malo, MRC de Vaudreuil-Soulanges
M. Vincent Robillard, CMM
M. Robert Beaulieu, MAPAQ

Le 9 février 2015

Monsieur Michel Rochefort
Coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté par la MRC de Rouville

Monsieur,

Nous avons procédé à l'analyse du *Plan de développement de la zone agricole* de la MRC de Rouville, tel qu'adopté le 1^{er} octobre 2014 par le conseil de maires de la MRC. Nous vous partageons cette analyse à titre de partenaire visé à la convention d'aide financière intervenue entre la MRC de Rouville et la Communauté métropolitaine de Montréal. Nos commentaires s'appuient sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ.

Premièrement, nous constatons que le PDZA s'inscrit bien avec les objectifs contenus dans le guide. De plus, il est compatible et cohérent avec les autres démarches de planification. Nous soulignons plus particulièrement le souci de cohésion démontré par la MRC en arrimant la démarche du PDZA à celles de la *Planification stratégique 2013-2018* de la MRC et du *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi* du CLD au Cœur-de-la-Montérégie.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la démarche, plusieurs partenaires ont été impliqués : le CLD, le Club Agri-Durable, le Comité de conservation des sols de Rouville, la Fédération régionale de l'UPA de la Montérégie, la CMM, le MAMOT et le MAPAQ. Les producteurs agricoles ont également été consultés par le biais des groupes de discussion. Le comité consultatif agricole a également été mis à profit pour valider le diagnostic et le plan d'action. Néanmoins, nous croyons que la démarche aurait bénéficié d'une dernière activité de consultation avec les producteurs agricoles afin de restituer l'information et ainsi favoriser une meilleure adhésion au plan.

Troisièmement, en matière de contenu, le portrait et le diagnostic élaborés témoignent bien de la réalité agricole de la MRC Rouvilloise. Les enjeux, l'énoncé de vision et le plan d'action sont tout à fait pertinents. De plus, les actions du plan sont réalisables, représentatives et cohérentes avec le diagnostic.

.../2

En définitive, nous jugeons que le PDZA de la MRC de Rouville répond aux attentes du MAPAQ. Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Évelyne Vouligny, notre conseillère en aménagement et développement rural.

Veuillez agréer, Monsieur Rochefort, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'HSP', written over a faint circular stamp.

Hugues St-Pierre

EV/

Sainte-Martine, le 2 octobre 2014

Monsieur Marc-André Gagnon
MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Monsieur,

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la version préliminaire de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA). Nous avons aussi produit cette analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la CMM pour l'élaboration d'un PDZA. Nos commentaires ont été réalisés en tenant compte du *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Tout d'abord, la qualité et l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois méritent grandement d'être soulignées. L'élaboration du PDZA est le fruit d'une démarche participative et rassembleuse. Les différentes rencontres de travail, le sondage destiné aux agriculteurs ainsi que les deux grandes séances de consultation ont permis de recueillir les préoccupations de plusieurs intervenants, quant à l'avenir du territoire et des activités agricoles dans la MRC. D'ailleurs, les pistes d'actions proposées par le milieu agricole, lors de la consultation du 11 mars (annexe 8.1), sont des données « qualitatives » d'une grande richesse, mais qui ne sont pas nécessairement retenues au plan d'action final. Nous comprenons que toutes les « idées d'actions » ne pouvaient y être intégrées, mais il serait judicieux de réutiliser ce matériel lors du comité de suivi, particulièrement si on y soulève les mêmes enjeux agricoles.

En matière de contenu, le portrait et le diagnostic témoignent bien de la réalité agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Toutefois, il aurait été souhaitable que la MRC approfondisse certains enjeux à même le portrait (ex. : caractérisation des quelques friches en zone agricole). Nous considérons que la structure adoptée pour présenter le diagnostic est particulièrement fluide et efficace : les principaux constats sont d'abord bien expliqués, en y intégrant des informations issues des consultations et du sondage lorsque pertinent, et ils sont ensuite synthétisés dans le tableau des enjeux de développement agricole. Ensuite, la vision se décline en principes directeurs, en axes d'interventions et en orientations, qui sont plutôt représentatifs des besoins soulevés par le milieu.

Le plan d'action reprend ces orientations pour y identifier des objectifs et des actions. De manière générale, les actions sont cohérentes avec le diagnostic et la vision concertée, faisables et représentatives de la réalité agricole régionale. Cependant, le nombre d'actions aurait pu être diminué, car certaines ne concernent pas directement la MRC et font déjà partie des mandats d'autres intervenants (ex. : actions 15 et 16). De plus, la description de

certaines actions est plutôt sommaire et ne permet pas de saisir les moyens qui permettront de les concrétiser. Par ailleurs, des indicateurs de résultats (ex. : nombre de producteurs rencontrés / projet pilote de caractérisation des bandes riveraines) devraient être ajoutés à cette étape, afin de faciliter le travail du comité de suivi. La structure d'organisation de ce comité (ex. : membres pressentis, début de la mise en œuvre, bilan annuel envisagé) devrait aussi être mieux détaillée à ce stade-ci.

Tel que mentionné préalablement, quelques actions à court terme consistent à documenter un potentiel, comme les bâtiments agricoles sous-occupés, l'analyse des friches et de la mise en place de projets pour valoriser la vocation agricole sur les terres sous-utilisées, ainsi que la caractérisation des bandes riveraines dans le cadre d'un projet pilote.

Cela nous amène à supposer que peu d'actions concrètes seront réalisées dans la première année et à craindre un essoufflement de la mobilisation des producteurs agricoles. En contrepartie, nous comprenons qu'une documentation plus poussée peut être nécessaire pour démarrer certains projets. Dans cette optique, il nous apparaît déterminant d'entamer rapidement au moins un projet porteur, comme la sélection d'un site propice à une remise en culture dans la CMM, et de poursuivre la veille d'information relative au PDZA sur le site Internet de la MRC. En effet, l'utilisation d'outil « en ligne » peut s'avérer efficace pour maintenir la mobilisation et présenter l'état d'avancement des travaux, au plus grand nombre d'intéressés. La MRC aurait donc avantage à poursuivre cette initiative, en diffusant les suites du PDZA sur le web (ex. : comité de suivi, action en cours, partenaires recherchés).

Finalement, nous sommes d'avis que la mise en œuvre devrait se faire en étroite collaboration avec les intervenants municipaux afin que les actions trouvent écho dans les communautés locales et répondent aux différentes particularités agricoles.

En ce qui concerne les commentaires plus spécifiques, vous trouverez en pièce jointe le document que nous avons annoté.

Meilleures salutations,



Mélissa Normandin
Conseillère en aménagement et
développement rural

c. c. M. Philippe Meunier, MRC de Beauharnois-Salaberry
M^{me} Linda Phaneuf, MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Vincent Robillard, CMM
M. Robert Beaulieu, MAPAQ

Sainte-Martine, le 24 février 2015

Monsieur Michel Rochefort, urbaniste
Coordonnateur, Aménagement du territoire métropolitain
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan d'affaires de l'implantation d'une fiducie foncière - MRC/CLD de Roussillon

Monsieur,

La présente est pour faire suite à votre demande du 3 février dernier. Nous tenons d'abord à préciser que notre appréciation du projet, ci-haut mentionné, se base majoritairement sur les commentaires que nous avons formulés sur le plan de travail déposé par le CLD. Nous vous avons d'ailleurs envoyé ces commentaires en octobre 2013.

Il y était entre autres mentionné pour attentes que *« Peu importe les préférences de tout un chacun l'accompagnement des personnes intéressées, sur les plans humains, juridiques et fiscaux, sera crucial au bon développement du projet. Au final, le plan d'affaires devrait présenter quelques scénarios réalistes de financement et d'accompagnement tenant compte de la localisation des terres, du profil des propriétaires et des besoins des bénéficiaires. »*

Le CLD et ses partenaires ont effectué une série de consultations auprès des producteurs agricoles en janvier 2014. Nous soulignons positivement cette initiative. De plus, le CLD était relativement ouvert à certaines recommandations des partenaires. Par exemple, il a élaboré un budget prévisionnel et il a contacté quelques propriétaires de terres pour sonder l'intérêt envers une Fiducie foncière agricole (FAA). Toutefois, les données du budget ne sont pas fondées sur des cas réels et les réponses des propriétaires se seraient avérées infructueuses. De surcroît, bon nombre d'agriculteurs avaient déjà mentionné qu'ils n'étaient pas favorables au modèle de FAA lors des séances de consultations de janvier.

Tel que commenté dès l'étape du plan de travail, il nous apparaissait donc important de garder la porte ouverte à plusieurs modèles d'accès à la terre agricole, et conséquemment, à plusieurs productions à mettre en valeur dans le cadre de cette démarche. Le CLD a tout de même gardé le cap sur le projet de FFA, axé sur des critères prédéfinis. Il mentionne cependant la possibilité de la mise en place d'autres modèles dans le Roussillon dans la version finale du projet.

Ainsi, le résultat final du plan d'affaires ne reflète pas, à notre avis, une démarche de prospection et de consultation qui ait été suffisamment approfondie pour répondre à toutes nos attentes énumérées ci-haut. En effet, le CLD présente des scénarios « fictifs », alors qu'on s'attendait à des scénarios basés sur des éléments concrets.

... 2

Par exemple, on énumère des montants à titre indicatif seulement. Le MAPAQ est d'ailleurs mentionné dans la version finale, avec une subvention de 50 000 \$, alors qu'aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet avec le CLD. De plus, le porteur du projet convient que la suite des premières consultations « serait de réunir autour de la table, toutes les parties intéressées pour une concertation qui permettrait de concrétiser ce projet ». À notre connaissance, cette rencontre de concertation n'aurait toujours pas été effectuée.

Le plan d'action et la conclusion se soldent aussi par des « étapes à venir » qui auraient pu être menées dès l'élaboration du plan d'affaires. On y énonce, notamment, qu'il reste à trouver une terre qui correspond aux critères définis (ex. : emphase sur la culture maraîchère) et à accompagner les aspirants agriculteurs dans le démarrage de leur projet. Tel que commenté en juin 2014, il aurait été possible et sans doute profitable de consulter dès maintenant cette clientèle afin d'aider à l'orientation du projet.

Pour terminer, le CLD nous a transmis dernièrement à titre d'information, une lettre d'intérêt envers un site localisé dans la Ville de La Prairie et étant détenu par le MTQ (plusieurs lots totalisant 66 ha). Suite à une discussion avec une représentante de ce ministère, nous avons appris que le site intéresse également le MDDELCC, qui aurait la priorité d'acquisition grâce à un transfert de gestion, et ce, avant une ville ou un organisme public. Nous ignorons si cette information est connue du CLD à l'heure actuelle, mais nous sommes d'avis qu'il aurait tout avantage à échanger avec les autres parties intéressées le plus rapidement possible. Néanmoins, c'est le genre d'initiative que nous nous attendions à voir émerger dès l'élaboration du plan d'affaires. Or, lorsque nous avons demandé au CLD s'il prévoyait tenir une prochaine rencontre de « mise à niveau » avec le comité de suivi FFA sur ce site potentiel, il semblait y avoir trop d'incertitude sur la situation du CLD pour que le chargé de projet ne puisse répondre à cette question.

En espérant le tout à votre satisfaction,

La directrice régionale adjointe,

France Nadine Forget

L'Assomption, le 15 janvier 2016

Monsieur Daniel Pilon
Directeur général
MRC Les Moulins
710, boul. des Seigneurs, 2^e étage
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

**Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de
développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins**

Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté le 4 décembre dernier. Nous avons produit cette analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la CMM pour l'élaboration d'un PDZA. Notre analyse s'appuie sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Tout d'abord, la qualité et l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois méritent d'être soulignées. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la MRC afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole. Nous vous remercions d'avoir réalisé cet exercice et d'avoir tenu compte des objectifs poursuivis par le MAPAQ.

Deuxièmement, nous constatons que l'élaboration du PDZA est le fruit d'une démarche concertée. Les visites, entrevues, sondage et forum ont permis de recueillir les préoccupations des producteurs agricoles et des intervenants locaux et régionaux. De plus, les nombreuses rencontres des comités mis en place par la MRC ont favorisé le dialogue entre les acteurs.

Troisièmement, bien que nous soyons d'avis que le portrait pourrait être plus synthétique et mieux divisé, nous reconnaissons la profondeur de l'information recueillie, particulièrement en ce qui a trait aux signes et causes du dynamisme modeste du secteur agricole. La qualité de la cartographie est aussi digne de mention, notamment en ce qui a trait aux îlots de fraîcheur et aux paysages. Le diagnostic pour sa part est cohérent avec l'information présentée dans le portrait. La vision qui consiste entre

autres à augmenter la présence d'une relève agricole dynamique dans la MRC d'ici 2030 est supportée par un nombre d'actions réaliste. Nous sommes particulièrement enthousiastes de constater l'engagement de Mascouche et de Terrebonne à favoriser l'utilisation des terres en friche et des petits lots pour promouvoir les productions complémentaires et/ou biologiques.

Nous constatons que la démarche n'a pas permis d'identifier les organismes responsables de la mise en œuvre du plan d'action, bien que des acteurs soient pressentis. Nous vous encourageons à réunir votre comité de mise en œuvre du PDZA le plus vite possible pour ne pas perdre la mobilisation que vous avez suscitée.

En somme, le PDZA de la MRC Les Moulins répond aux attentes du MAPAQ en lien avec la démarche proposée dans le *Guide*. En ce qui concerne les commentaires plus spécifiques sur les actions choisies dans votre PDZA, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe ci-jointe. Par ailleurs, nous sommes disponibles pour vous rencontrer afin de discuter plus en détail de certains éléments.

L'équipe du MAPAQ de la direction de Montréal, Laval et Lanaudière demeure disponible pour vous assister dans vos futures démarches. Plus particulièrement, n'hésitez pas à joindre M^{me} Marie-Claude Bolduc, conseillère en aménagement, pour le volet territoire ou encore M^{me} Louise Cossette, conseillère en développement régional, pour le volet développement et concertation au 450 589-5781, poste 5038 et poste 5024 respectivement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,



Norman Houle

c.c. Mathieu Rousseau, DGDATA
Michel Rochefort, CMM

Annexe – Commentaires du MAPAQ sur le plan d'action du PDZA

Nous souhaiterions être ajouté comme partenaire aux actions suivantes:

- 1.7 Mettre en place une stratégie de conservation et de mise en valeur des milieux naturels
- 2.9 Évaluer les besoins en cultures végétale et animale des centres de recherches. Nous proposons de remplacer le CDBL à titre de partenaire pour contribuer à ce mandat.

Nous proposons de modifier le responsable pressenti pour l'action suivante :

- 3.2 Promouvoir, auprès des agriculteurs, l'ensemble des services-conseils non liés à la vente d'intrants
Le MAPAQ ne peut prendre cette responsabilité puisqu'elle incombe au Réseau Agriconseils. Nous avons fait part de l'action à la directrice par intérim de la section Lanaudière de cet organisme, M^{me} Jocelyne Morin.

Pour ce qui est de l'action 2.4, nous ne souhaitons pas être identifié comme responsable. Le MAPAQ a déjà transmis des données quant à la tenure des terres agricoles dans la MRC (PDZA p.54). Nous avons ainsi appris que le taux de location pure des terres enregistrées au MAPAQ était de 31 % à Terrebonne et de 19 % à Mascouche. Si la MRC souhaite aller plus loin dans ce sens, ce pourrait être dans le cadre de l'action 1.9, soit celle de favoriser l'utilisation des terres en friche et des petits lots pour promouvoir les productions complémentaires et/ou biologiques ou dans le cadre d'une autre action qui viserait précisément l'enjeu 4 soit la facilitation de l'accès à la terre pour les producteurs et la relève.



L'Assomption, 4 février 2016

Monsieur Sylvain Ducas
Directeur de l'urbanisme
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de
développement de la zone agricole de l'agglomération de
Montréal**

Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) soumis le 9 décembre dernier. Nous avons produit cette analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre l'agglomération de Montréal et la CMM pour l'élaboration d'un PDZA. Notre analyse s'appuie sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Tout d'abord, la qualité et l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois méritent grandement d'être soulignées. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la ville de Montréal afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole. Nous vous remercions d'avoir réalisé cet exercice et d'avoir tenu compte des objectifs poursuivis par notre Ministère.

Premièrement, nous constatons que votre PDZA s'inscrit dans cette volonté de mettre en valeur les activités agricoles de votre territoire et d'en assurer le développement et la pérennité.

Deuxièmement, le succès d'une telle démarche est attribuable en grande partie à la participation et à la concertation des acteurs du milieu, ce que vous avez démontré en rassemblant une diversité d'acteurs et de partenaires tout au long de cette démarche. Les différentes rencontres de travail, les entrevues menées auprès des producteurs agricoles ainsi que les séances tenues par le comité aviseur ont permis de recueillir les préoccupations des divers intervenants sur l'avenir de l'agriculture de l'île de Montréal.

...2

Troisièmement, le plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal respecte les principaux éléments du contenu souhaité par notre Ministère, soit le portrait, le diagnostic, la vision concertée et le plan d'action. Le contenu du portrait est bien synthétisé et témoigne bien de la réalité et des particularités propres à la production agricole que l'on retrouve sur l'île de Montréal. Le diagnostic est pour sa part cohérent avec le contenu du portrait. Enfin, le plan d'action proposé semble réaliste, représentatif et cohérent avec le diagnostic posé et les orientations et objectifs qui en découlent. Cependant, il serait souhaitable de préciser le fonctionnement et la composition du futur comité de suivi. De plus, nous demandons de soustraire le nom de notre Ministère comme étant le responsable pressenti pour l'action 4.1.2, cette responsabilité est hors de notre champ d'intervention.

En somme, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal répond aux attentes du MAPAQ en lien avec la démarche proposée dans le *Guide*.

L'équipe du MAPAQ de la direction de Montréal-Laval-Lanaudière demeure disponible pour vous assister dans vos futures démarches. Plus particulièrement, n'hésitez pas à joindre M^{me} Marie-Claude Bolduc, conseillère en aménagement pour le volet territoire au 450 589-5781, poste 5038 ou encore M^{me} Louise Cossette, conseillère en développement régional pour le volet développement et concertation au 450 589-5781, poste 5024.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint,



Pierre Brassard

PB/sd

c. c. Mathieu Rousseau, DGDATA
Michel Rochefort, CMM
Julie Tellier, ville de Montréal

L'Assomption, 4 février 2016

Monsieur Marc Tremblay
Directeur général adjoint
Développement économique
Ville de Laval
1555, boulevard Chomedey
Laval (Québec) H7V 3Z1

**Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement
de la zone agricole de la MRC de Laval**

Monsieur,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) soumis le 21 décembre 2015 dernier. Nous avons produit notre analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre la ville de Laval et la CMM pour la conception d'un PDZA. L'analyse de votre PDZA a été réalisée en tenant compte du *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Tout d'abord, la qualité et l'ampleur du travail que vous avez effectué ces derniers mois méritent grandement d'être soulignées. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la ville de Laval afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole. Nous vous remercions d'avoir réalisé cet exercice et d'avoir tenu compte des objectifs poursuivis par notre Ministère.

Premièrement, nous constatons que votre PDZA s'inscrit dans cette volonté de mettre en valeur les activités agricoles de votre territoire et d'en assurer le développement et la pérennité.

Deuxièmement, le succès d'une telle démarche est attribuable en grande partie à la participation et à la concertation des acteurs du milieu, ce que vous avez démontré en rassemblant une diversité d'acteurs et de partenaires. Nous soulignons aussi l'effort qui a été consenti dans l'enquête que vous avez menée auprès de la population, la consultation auprès des producteurs agricoles ainsi que les ateliers thématiques qui ont permis de recueillir les préoccupations des producteurs agricoles et des différents intervenants du milieu sur l'avenir de l'agriculture à Laval.

...2

Troisièmement, le plan de développement de la zone agricole de votre MRC respecte les principaux éléments de contenu souhaités par notre Ministère, soit le portrait, le diagnostic, la vision concertée et le plan d'action. Le contenu du portrait témoigne de la réalité agricole du territoire de la ville de Laval, quoiqu'il aurait été souhaitable que certains enjeux soient mieux documentés (ex. : l'horticulture ornementale et les superficies cultivées).

De plus, nous constatons que la démarche d'élaboration de la vision concertée n'a pas permis d'atteindre un réel consensus auprès des acteurs concernés. Dans ce contexte, nous vous suggérons de réunir le comité de suivi pour qu'il puisse convenir d'une ligne directrice qui reflète la vision d'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire lavallois.

Enfin, le plan d'action proposé semble réaliste, représentatif et concret, cohérent avec le diagnostic posé et les grandes orientations qui en résultent. Toutefois, il serait souhaitable de préciser le fonctionnement et la composition du comité de suivi et de prévoir au plan d'action, les budgets et les indicateurs de suivis qui y sont associés.

En somme, et cela malgré certaines réserves mentionnées ci-haut, nous considérons que le plan de développement de la zone agricole de la ville de Laval répond aux attentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en lien avec la démarche proposée dans le Guide.

L'équipe du MAPAQ de la direction de Montréal-Laval-Lanaudière demeure disponible pour vous assister dans vos futures démarches. Plus particulièrement, n'hésitez pas à joindre M^{me} Marie-Claude Bolduc, conseillère en aménagement, pour le volet territoire au 450 589-5781, poste 5038 ou encore M^{me} Louise Cossette, conseillère en développement régional, pour le volet développement et concertation au 450 589-5781, poste 5024.

Veuillez agréer, Monsieur Tremblay, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint,



Pierre Brassard

PB/sd

c. c. Mathieu Rousseau, DADEAT
Michel Rochefort, CMM
Nancy Guay, ville de Laval

Blainville, 16 mai 2016

Madame Nicole Loiselle
Directrice générale
MRC Deux-Montagnes
1, Place de la Gare, bureau 301
Saint-Eustache (Québec) J7R 0B4

Objet : Commentaires du MAPAQ à l'égard du plan de développement de la zone agricole de la MRC Deux-Montagnes

Madame,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé à l'analyse de votre plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté le 19 avril 2016. Nous avons produit cette analyse à titre de partenaire visé par la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la CMM pour l'élaboration d'un PDZA. Nos commentaires s'appuient sur le *Guide d'élaboration d'un PDZA*, disponible sur le site Internet du MAPAQ au www.mapaq.gouv.qc.ca/PDZA.

Tout d'abord, le travail effectué au cours des derniers mois mérite d'être souligné. À la lecture de votre PDZA, nous constatons les efforts entrepris par la MRC afin d'identifier des avenues intéressantes pour mettre en valeur sa zone agricole. Nous vous remercions d'avoir réalisé cet exercice et d'avoir tenu compte des objectifs poursuivis par le MAPAQ. En somme, le PDZA de la MRC Deux-Montagnes répond aux attentes du MAPAQ en lien avec la démarche proposée dans le *Guide*.

Nous constatons que l'élaboration du PDZA est le fruit d'une démarche concertée. Malgré un calendrier de travail très chargé, les entrevues, groupes de discussions thématiques, et la séance de consultation des producteurs agricoles ont permis de recueillir les préoccupations des entrepreneurs et intervenants. De plus, les nombreuses rencontres des comités mis en place par la MRC ont favorisé le dialogue entre les acteurs.

Cet exercice de concertation s'est traduit par la rédaction d'un portrait basé sur une analyse rigoureuse et d'un diagnostic de la zone agricole qui témoignent bien de la réalité agricole de la MRC Deux-Montagnes. Les enjeux et orientations identifiés par la MRC sont d'ailleurs cohérents avec les problématiques soulevées par le diagnostic de la zone et des activités agricoles. Par ailleurs, la vision d'élaboration et de mise en œuvre constitue un engagement notable à la protection et à la promotion de l'agriculture sur le territoire qui saura rallier les forces vives du milieu.

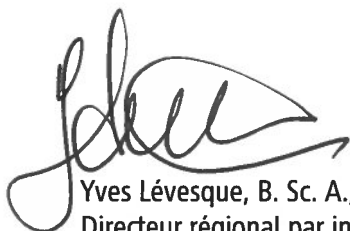
...2

Le plan d'action présente des pistes intéressantes, mais la démarche de concertation a atteint ses limites étant donné l'échéancier pour l'adoption du PDZA. Il importe donc de raffiner les actions et de confirmer la participation des partenaires à la mise en œuvre du plan d'action.

De plus, un exercice de priorisation des actions devrait être réalisé avec les partenaires étant donné que le comité directeur n'a pas statué sur les priorités. Il serait opportun d'identifier les actions qui pourront être réalisées au cours des cinq prochaines années, puis de préparer un calendrier de travail pour ces actions prioritaires. Pour illustrer le besoin de revoir la priorisation des actions, nous tenons à souligner que la relève agricole et l'accès à la terre, des thèmes traités de manière détaillée dans le portrait et diagnostic puis identifiés à titre d'enjeux de développement, ne font l'objet d'aucune action à court terme ou en continue dans le plan d'action adopté.

Dans ce contexte, nous vous suggérons de réunir sans tarder le comité de suivi du PDZA pour que ces membres puissent préciser les modalités de mise en œuvre des actions et ainsi faciliter les prises de décision du conseil de la MRC. À cet égard, nous sommes disposés à poursuivre notre accompagnement au sein du comité de suivi et à contribuer à la réflexion sur chacune des pistes d'actions où nous sommes interpellés à titre de partenaires.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lévesque', with a stylized, flowing script.

Yves Lévesque, B. Sc. A., M.A.P.
Directeur régional par intérim

c. c. : Michel Rochefort, CMM
Pierre-Olivier Quesnel